

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

Convocation : 20/09/2024

Affichage liste délibérations : 02/10/2024

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 31 **SECRÉTAIRE** : Madame PAILLOT

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOU

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Monsieur Azdine MERMOURI

Madame Solange FORNENGO a donné procuration à Monsieur Robert JOUVE

Monsieur Thomas KUNESCH a donné procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

ABSENT

Madame Edwige MOIOLI

DEL20240926_36

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

RAPPORTEUR : Azdine MERMOURI

En application de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes, a pour but de parvenir chaque année à la commune un rapport annuel d'activité.

Ce document doit être communiqué au conseil municipal de la commune de Givors, adhérente au syndicat.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

32 VOIX POUR

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur RIVA ; Madame BODARD

DÉCIDE

- DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Delphine PAILLOT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



RAPPORT D'ACTIVITES ANNEE 2023

L5211-39 DU C.G.C.T.

S.I.T.I.V.
Pôle Ressources
50, boulevard Ambroise Croizat
69 200 Vénissieux
04 72 89 02 10

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES



Chapitre 1 : PRESENTATION GENERALE DU SITIV	4
1.1 / Objectifs de l'établissement.....	4
1.2 / Missions de l'établissement	5
1.3 / Compétences de l'établissement	5
1.4 / Organes de gouvernance et Elus SITIV.....	6
1.5 / Comités de pilotage	8
1.6 / Effectifs et organigramme	9
1.7 / Engagements de service	11
Chapitre 2 : BILAN DES ACTIVITES PAR SERVICE	12
2.1 / Service des Systèmes d'information	12
2.2 / Service Hébergement & Infrastructure :.....	26
2.3 Service Relation Adhérents	32
Chapitre 4 : ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2023	35
3.1 Exécution par section	35
3.2 Résultats par sections.....	35
3.3 Détail des restes à réaliser	36
3.3 Affectation des résultats	37
3.4 Evolution détaillée	37
3.5 Etat de la dette	40
3.6 Marchés passés sur la période	41
Chapitre 5 : ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « TERRITOIRE NUMERIQUE OUVERT » 2023	43
4.1 Exécution par section	43
4.2 Résultats par sections.....	43
4.3 Affectation des résultats	44
4.4 Evolution détaillée.....	45

Le mot de Monsieur le Président

Je suis heureux que le SITIV ait pu en 2023 finaliser la mise en production des plateformes collaborative libres de l'entente SITIV, Ville de Lyon et Métropole de Lyon « Territoire Numérique Ouvert ». Nous avons également commencé à en préparer l'avenir, de façon déterminée, en modifiant nos statuts pour être en mesure de proposer des services à la carte à de nouvelles Villes.

Les agents de nos collectivités disposent dorénavant de messagerie collaborative, de visioconférence, d'outils de partage de documents et d'édition en ligne, de messagerie instantanée et de formation en ligne.

L'année 2023 a été également marquée par d'importants efforts humains et financiers pour élever le niveau de sécurisation de l'ensemble des services numériques, du SITIV et des villes. Les premiers résultats positifs ont pu être concrétisés en travaillant sur l'identité numérique, les sauvegardes, le maintien à jour des configurations, la segmentation des réseaux ... Les efforts seront à consolider dans la durée pour atteindre le niveau d'exigence que l'on se doit d'apporter à la protection des données des habitants de nos villes, et que la transposition de la directive européenne NIS 2 (Network and Information Security) en droit français exigera de nos systèmes d'information.

Pour répondre à l'attente forte des services, nous avons lancé en 2023 une activité nouvelle de formation et d'accompagnement à la transformation numérique qui répondra je l'espère aux attentes de toujours plus de services de proximité.

En 2023, les équipes ont également conçu et mené à bien des chantiers importants pour nos services :

- L'ouverture d'un second site d'hébergement des données permettant une continuité d'activité renforcée
- Un accompagnement des Villes pour améliorer l'accessibilité des sites internet et réfléchir à nos projets de sobriété numérique
- La finalisation d'une solution innovante de dématérialisation de bout en bout des documents du dossier agent : bulletins de paie, acte administratifs, contrats ...
- La mise en production des logiciels pour la gestion des services de l'enfance et de la petite enfance, et la mise en ligne de portail pour les familles
- La fourniture d'outil de visualisation et de fouille des données finances et ressources humaine de nos collectivités
- Le développement d'un outil libre de publication des actes administratifs, repris par l'association Adullact pour une généralisation à l'échelle nationale

Je remercie à nouveau les Elus, Les Directeurs Généraux, Les DSI des collectivités et les collaborateurs du SITIV pour leur implication dans la réussite de notre modèle mutualisé.

Pierre Alain Millet, Président du SITIV.



Chapitre 1 : PRESENTATION GENERALE DU SITIV

1.1 / Objectifs de l'établissement

Le SITIV (www.sitiv.fr), opérateur public de services numérique (OPSN) du bassin lyonnais, accompagne la transformation numérique de ses huit communes, à partir de son expérience de leurs systèmes d'information.

Ses élus, engagés pour la modernisation et l'accessibilité du service public, portent une attention particulière aux enjeux de l'inclusion de tous. Cette gouvernance de proximité facilite l'appropriation et la réactivité aux enjeux locaux.

Ses experts du numérique mettent à disposition des collectivités un panel de service et les accompagnent dans leur gestion quotidienne et opérationnelle.

Engagé dans le développement des communs numériques, le SITIV est membre actif de l'ADULLACT. Il a été récemment labellisé « territoire numérique libre » niveau 5. Il participe avec la fédération d'OPSN Déclic à un réseau d'acteurs de culture, de taille, et de statuts différents. Il répond aux objectifs nationaux de mutualisation au service de la transition numérique des collectivités.

Ainsi le SITIV innove dans le cadre d'une entente intercommunale avec la Métropole et la ville de Lyon pour offrir à 30 000 utilisateurs, agents et élus, un bureau virtuel collaboratif, libre, souverain et sécurisé. Ce projet a été soutenu par l'ANCT dans le cadre du plan France Relance, et contribue à consolider une offre alternative libre portée par un écosystème d'entreprises locales. (<https://territoirenumeriqueouvert.fr>)

Il nous aide à relever plusieurs défis :

- celui d'un numérique inclusif, capable d'accompagner chacun dans l'accès aux droits, à des procédures massivement dématérialisées, quand la fracture numérique est si présente.
- celui d'un numérique sécurisé, souverain, transparent, résilient face aux attaques dans cette société du numérique qui ressemble à un véritable Far West.
- celui d'un numérique transparent, reposant sur des codes ouverts, qui ne laisse de places ni aux rentes ni aux portes dérobées...

Le SITIV, avec la fédération d'OPSN Déclic et l'ANCT, sont attachés à garantir la répliquabilité du projet à l'échelle régionale et à l'échelle nationale pour tout niveau de collectivité.

Le SITIV, par son accompagnement, contribue à l'accélération de la transformation numérique du territoire et à construire un système d'information souverain au service des citoyens, efficace, sobre, accessible et sécurisé.

1.2 / Missions de l'établissement

Ses missions s'articulent autour de quatre axes :

Accompagner les collectivités adhérentes dans le fonctionnement et le développement de leurs systèmes d'information ;

- **Maîtriser les technologies de l'information** et des télécommunications mais également la gestion de projet et du changement dans le cadre de sa mission du service public ;
- **Favoriser et développer les échanges** intercommunaux et le partage d'information et d'expérience à travers les nouvelles technologies ;

Développer les compétences des utilisateurs en organisant des formations numériques et en développant leur niveau de maîtrise.

1.3 / Compétences de l'établissement

Le SITIV est un centre d'exploitation et d'assistance, de production, d'innovation, de conseils et d'expertises, de ressources et de compétences dans le domaine des technologies de l'information. Mais au-delà de la réponse immédiate aux besoins opérationnels et de pilotage de projet pour ses collectivités, la mission et la préoccupation essentielles du SITIV résident dans l'alignement continu des systèmes d'information avec les stratégies des collectivités.

Un centre d'hébergement sécurisé : le SITIV héberge le système d'information des Villes adhérentes, veille à sa disponibilité et à sa sécurité. L'exploitation et la protection des données est un enjeu permanent.

Un centre d'innovation : actif dans de nombreux réseaux de veille, au niveau local et national, le SITIV favorise grâce à ses partenariats une meilleure mise en œuvre et appropriation de la Transformation Numérique Territoriale au service des citoyens, des agents et des collectivités.

Un centre de conseils et d'expertises : Le SITIV veille à maintenir ses compétences à un haut niveau d'expertise. Les compétences de ses collaborateurs permettent d'accompagner les agents des collectivités, les directions des systèmes d'information et les Directions des villes dans le cadre de leur système d'information.

Un centre de ressources et de compétences dans le domaine des technologies de l'information : Il permet d'accompagner la transformation numérique de nos territoires au cœur de l'évolution des usages des collectivités et de leurs relations avec les citoyens. Le SITIV propose également aux agents des mairies adhérentes des formations dans le domaine de la bureautique, de l'Internet et des logiciels métier. Le SITIV facilite les échanges, les partages d'expériences et d'informations entre les communes à tous les niveaux.

Le SITIV est certifié pour ses différentes compétences avancées en sécurité, son engagement dans la mise en œuvre de solutions libres, ses connaissances en sobriété numérique et sa bonne pratique de l'organisation de la production et des services informatiques.



Territoire Numérique Ouvert : Une entente intercommunale avec la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon au service du numérique mutualisé sur le Territoire. Cette entente met à disposition des agents et des élus du territoire un bureau virtuel collaboratif libre et sécurisé.

LE SITIV EN BREF

8 Villes Adhérentes

Environ **220 000 habitants**

5000 Agents / Elus

30 Collaborateurs experts

4.7 M € de budget principal

3,5 M € de budget annexe

1.4 / Organes de gouvernance et Elus SITIV

Les organes de gouvernances du SITIV sont le Comité syndical, le Bureau syndical et la Commission d'appel d'offre.

- Le **Comité syndical**, organe délibérant, réunit l'ensemble des élus. Deux membres élus titulaires, pouvant se faire remplacer respectivement par deux délégués suppléants, par collectivités adhérentes siègent en comité syndical.

Monsieur Pierre Alain Millet, Ville de Vénissieux, est président du SITIV, quatre Vice-Présidents ont été également élus accompagnés de 4 membres du bureau :

Vice-Présidents	Bernard Rias – Ville de Vaulx en Velin Alain Viollet – Ville de Corbas Jeff Ariagno – Ville de Vénissieux Jean-Luc Bouchacourt – Ville de Saint Chamond
Membres du bureau	Azdine Mermouri – Ville de Givors Damien Lefort – Ville de Rive de Gier Levana Mbouni – Ville de Pierre Bénite Florian Rapp – Ville de Grigny

Les Vice-Présidents ont chacun pris en charge l'animation et la conduite de commission :

- Commission Finances : Alain Viollet
- Commission Ville Numérique Intelligente : Jean-Luc Bouchacourt
- Commission Confiance Numérique et Sécurité : Jeff Ariagno
- Commission Inclusion, Formation et Proximité : Bernard Rias

Ces commissions mènent avec les équipes du SITIV et sous la direction de Mr le Président tous les travaux nécessaires à l'éclairage des décisions d'orientation stratégique et courante du SITIV soumises à l'approbation du bureau ou du comité syndical.

- Le **Bureau syndical** réunit Monsieur le Président, les Vices présidents ainsi que les quatre membres élus au Comité syndical.

Par délibération du Comité syndical du 05 Juillet 2020, le Bureau syndical est compétent en matière de marchés publics pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant les avenants dans les limites suivantes :

- Pour les marchés : montant inférieur aux seuils européens ;

- **La commission d'appel d'offre (C.A.O.)** est l'organe chargé d'examiner les candidatures et les offres, et d'attribuer le marché.

En 2022, la CAO s'est réunie pour attribuer le marché d'acquisition et de maintien en condition opérationnelle d'une solution de gestion de la petite enfance, marché attribué à la société Arpège.

Membres titulaires en C.A.O.	Pierre Alain Millet, Président du SITIV Florian Rapp – Ville de Grigny Levana Mbouni – Ville de Pierre Bénite Damien Lefort – Ville de Rive de Gier Azdine Mermouri – Ville de Givors Eric Maillet – Ville de Corbas
-------------------------------------	---

- La **Conférence Intercommunale Territoire Numérique Ouvert**, réunit 2 élus titulaires de chacune des entités membre de l'entente intercommunale TNO. Cette entente vise à mutualiser entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et le SITIV des plateformes numériques libres de service.

La conférence intercommunale a pour objet de discuter des aspects stratégiques des missions et des questions d'intérêt commun aux membres. Elle propose les budgets prévisionnels annuels de l'entente pour l'exercice comptable.

Monsieur Pierre Alain Millet, Président du SITIV, préside la conférence intercommunale, composée de 6 élus :

Elus Titulaires	SITIV : Pierre Alain Millet, Alain Viollet Ville de Lyon : Bertrand Maes, Laurent BOSETTI Métropole de Lyon : Emeline Baume, Zemorda Khelifi
Elus suppléants	SITIV : Damien Lefort Ville de Lyon : Emmanuel VIVIEN Métropole de Lyon : Matthieu Vieira

1.5 / Comités de pilotage

Le SITIV organise avec les Villes membres des Instances de gouvernances par l'organisation de comités de pilotage techniques composés des directeurs informatiques (D.S.I.) des différentes collectivités et de comités de pilotage stratégiques composés des directions générales des villes.

Le comité de pilotage réunissant les D.S.I se réunit en amont du comité de pilotage réunissant les directeurs généraux, qui lui-même se réunit systématiquement en amont de chaque Comité syndical.

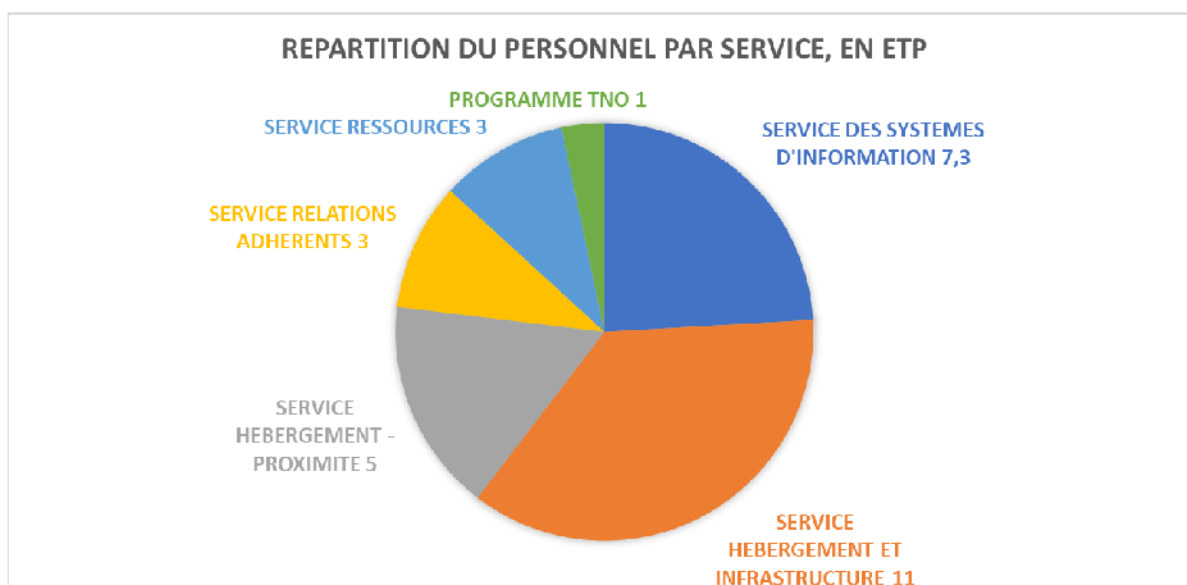
<p>Participants Comité de pilotage Directions générales</p>	<p>Bertrand Demurieux - D.G.S. de Vénissieux Gaël Chichereau – D.G.A. Vénissieux Clarence Paradas - D.G.S. Vaulx-en-Velin Laurent Argentieri - D.G.A. Vaulx-en-Velin Patrice Montes - D.G.S. Saint Chamond Thierry Grimm - D.G.S. Givors David Jouffroy – D.G.S. Grigny Pascal Chammas - D.G.S. Rive-de-Gier Cécile Havet - D.G.S. Pierre-Bénite Isabelle Charpentier - D.G.S. Corbas</p> <p>Stéphane Vangheluwe - Directeur SITIV Catherine Badin – Directrice Systèmes d’information SITIV Anasse Bouallou – Directeur Hébergement Fabrice Faury – Directeur Services Ressources et Relations Adhérents</p>
---	---

1.6 / Effectifs et organigramme

➤ Effectifs

Le nombre de postes permanents inscrits au tableau des effectifs est de 32. L'ensemble des postes est à temps complet.

Les effectifs pourvus sont restés stables autour de 31 agents.



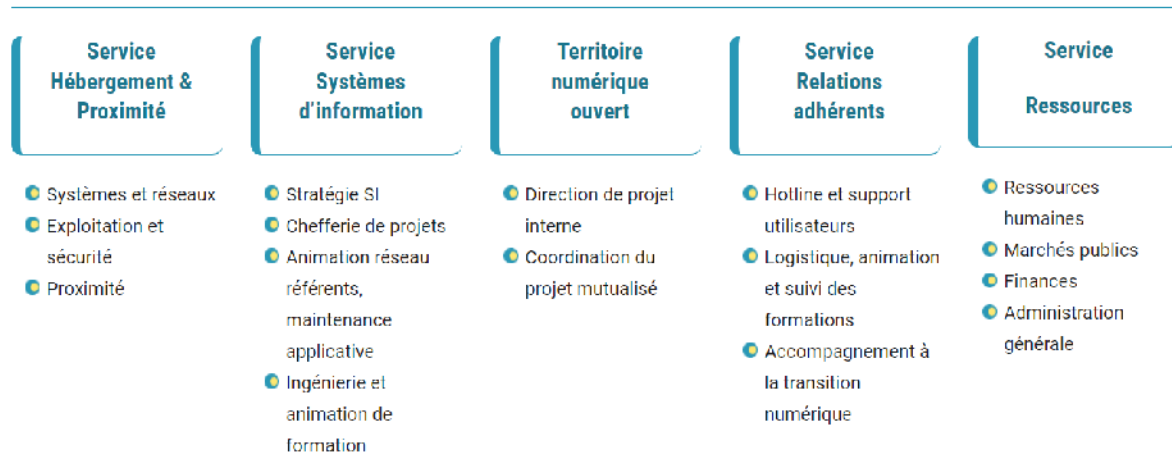
➤ Organisation des services

Le S.I.T.I.V est structuré en quatre services :

- **Le service Hébergement et Proximité** : réunit les collaborateurs mobilisant les compétences techniques de la structure en matière d'infrastructure, d'hébergement, de réseaux et téléphonie, de sécurité, et de gestion de parcs informatique. Huit agents prennent en charge les infrastructures mutualisées et contribuent à l'exploitation du parc applicatif et matériel, quatre collaborateurs sont affectés au sein des collectivités adhérentes. Un ingénieur Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information conçoit, met en œuvre et anime une politique de sécurité mutualisée.
- **Le service Pôle Ressources** : les trois collaborateurs du Pôle ont en charge la gestion du personnel, la gestion financière, le domaine des marchés publics, l'intendance de l'établissement, et pilotent opérationnellement l'organisation des instances de gouvernance.
- **Le service Relations Adhérents** : véritable « clé » d'entrée pour les agents des collectivités, les personnels du service Relations Adhérents (3 personnes) assurent le support fonctionnel, et apportent son concours à la résolution des difficultés fonctionnelles et techniques dans l'utilisation des services du S.I.T.I.V, le suivi actif des tickets en cours, et participe à l'élaboration de l'offre de formation.
- **Le service des Systèmes d'information** : réunit l'ensemble des chefs de projets fonctionnels, spécialisés par domaine métier tout en développant une polyvalence sectorielle (7 agents). Le Service des Systèmes d'information initie, développe, organise le déploiement et le développement des applications métiers mutualisées. L'accompagnement régulier des utilisateurs pour améliorer l'usage des systèmes d'information est également une de ses missions.
- **La direction de programme Territoire Numérique Ouvert** : Conçu à l'origine pour les adhérents du SITIV pour proposer les outils de collaboration nécessaires à la transformation numérique des collectivités, l'ambition du projet a été partagée avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, la Métropole du Grand Lyon et la Ville de Lyon. Il bénéficie ainsi pour son développement d'un financement du plan France Relance de 2 millions d'euros. L'ambition du projet s'est alors naturellement étendue à la mise en œuvre d'une plateforme de collaboration.

Organigramme 2023

Direction Générale



1.7 / Engagements de service

Le SITIV a délibéré pour officialiser ses engagements de services vis-à-vis des villes adhérentes sur les dispositifs suivants :

- **Hébergement** : mise à disposition d'un service d'hébergement sécurisé de serveurs informatiques
- **Système d'information** : mise en œuvre des plateformes applicatives
- **Expertise** : prestations d'expertise des agents du SITIV pour le compte de la collectivité
- **Messagerie** : mise à disposition d'un service de messagerie collaborative
- **RGPD** : mise à disposition d'un dispositif logiciel et d'accompagnement en vue de la mise en conformité RGPD
- **Archivage Electronique** : mise à disposition d'une plateforme technique mutualisée d'archivage électronique

Chapitre 2 : BILAN DES ACTIVITES PAR SERVICE

2.1 / Service des Systèmes d'information

Le Service des Systèmes d'information adresse de nombreux domaines métiers.

Les projets lancés et/ou menés en 2023 portent sur :

- La gestion de la Petite Enfance, de l'Enfance et des activités péri et extrascolaires et autres activités de loisirs pour les communes de Corbas et Pierre-Bénite. Le projet a permis le déploiement des portails Familles et de l'application mobile M-City à destination des usagers. Des outils de pointage pour les activités péri et extrascolaires ont pu être mis en œuvre.
- La finalisation et consolidation de la gestion des ressources humaines des villes de Vaulx et Vénissieux.
- Le déploiement de la gestion des temps et activités pour la ville de Vénissieux
- La dématérialisation du dossier agent sur les actes administratifs, contrats et bulletins de paie
- La préparation et le passage en nomenclature M57 pour la ville de Saint-Chamond
- Le déploiement d'un entrepôt de données Finances et Ressources Humaines auprès de l'ensemble des villes
- La mise en place de publication des actes administratifs
- Le lancement des premiers modules d'e-démocratie pour la Ville de Corbas

- Le déploiement des outils de communication et collaboration (messagerie instantanée, outil de visioconférence, plateforme de stockage et partage documentaire) pour l'ensemble des villes du Sitiv et dans le cadre de l'Entente Intercommunale
- Le déploiement de la plateforme de « Formation en Ligne » pour l'ensemble des collectivités
- Le lancement d'un groupe de travail Identité et le déploiement d'un annuaire Elus et Agent pour l'ensemble des villes

- La généralisation du dispositif « Dîtes Le Nous Une Fois » (DLNUF) et de l'ensemble des API (R2P : Recherche de Personnes, Particulier, Impôts Particuliers, Entreprise) pour les applications de Gestion Relation Citoyen, Finances, Social, Enfance
- La mise en œuvre de la nouvelle version du parapheur électronique lparapheurV5 et le déploiement de connecteurs entre les différentes applications métiers (RH, Gestion de salles, Cimetières, Courrier) et l'outil de gestion de signature électronique I-Parapheur
- Le déploiement de la gestion des interventions des services techniques avec EatalV6 pour Corbas, Givors et Saint-Chamond - Le déploiement du module Parc Autos pour la ville de Saint-Chamond
- Le lancement du déploiement de la gestion des salles pour les villes de Givors et Vénissieux

- Le déploiement du portail de gestion des incidents et demandes et la mise en place de la nouvelle version GLPI pour l'ensemble des villes
- La prise en compte du Numérique Responsable avec le lancement d'un groupe de travail Accessibilité Numérique et le lancement d'un projet d'inventaire des équipements terminaux
- Le maintien en condition opérationnelle et la mise en conformité sécurité de l'ensemble de nos plateformes applicatives (Gestion du Courrier Maarch, Gestion des Finances, Gestion des Ressources Humaines, Elections, Services Techniques Atal, Gestion des demandes et incidents GLPI...)

Par ailleurs, la ville de Pierre-Bénite fusionnant avec la Ville d'Oullins au 1^{er} Janvier 2024, un important projet de migration des systèmes d'information a été mené sur le deuxième semestre 2023 et se poursuivra sur l'année 2024.

Le tableau ci-dessous présente synthétiquement un bilan détaillé des projets en cours et déploiements effectués par ville.

Domaine	Projet	Corbas	Givors	Grigny	Pierre-Bénite	Rive de Gier	St-Chamond	Vaulx	Vénissieux	Ville de Lyon	Métropole de Lyon
Portail Agents et Outils collaboratifs	Portail Agent - LEMONLDAP NG	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Portail agent - PLEIADE										
	Annuaire Agents, élus - WHITEPAGE	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
	Messagerie Collaborative - ZIMBRA	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		oui
	Outil Collaboratif - NEXTCLOUD	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Messagerie instantanée - WATCHA	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Visio - JITSY	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
	Gestion de tâches - WEKAN	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Plateforme d'apprentissage - CHAMILO	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
Applic métier											
Courrier	Gestion de Courrier - MAARCH	oui	oui	oui	oui	oui	oui				
Population	Gestion des élections - CIVIL-NET-RH		oui	oui	oui	oui		oui	oui		
	Impr. cartes, listes élec. et é marg.	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
	Gestion Actes Etat Civil - MELODIE	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
	Recensement Militaire - MAESTRO	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
	Cimetières - REQUIEM	oui	oui	oui	oui	oui			oui		
	Enfance - CONCERTO	oui						oui	oui		
Social	Aide sociale - MALLEO	oui	oui	oui	oui	oui		oui	oui		
	Maintien à domicile - MAD	oui					oui	oui	oui		
	Seniors Animations - SENIORS		oui	oui				oui			
	Télégestion SSIAD soins infirmiers	oui						oui	oui		
Finances	Gestion des finances - CIVIL-NET-FINANCES ou ASTRE	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
Marchés RH	Rédaction, suivi op. des marchés - LIAREB	oui	oui		oui		oui		oui		
	Gestion des RH - CIVIL-NET-RH	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
	Déconcentration des congés - SMD - CIVIL-NET-RH	oui	oui	oui	oui		oui				
	Gestion des temps et activités - E-CONNECTION					oui		oui	oui		
	Dématérialisation des bulletins de paie						oui				
Entrepôt	Dématérialisation des actes RH										
	Entrepôt Finances - GEOKEY FINANCES	oui	oui	oui		oui	oui	oui	oui		
	Entrepôt RH - GEOKEY RH	oui	oui	oui		oui	oui	oui	oui		
Actes	Gestion des délibérations - WEBDELIB	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
	Gestion des séances - IDELIBRE	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
	Publication des actes - PUBLISLOW	oui				oui			oui		
Services Techniques	Gestion Patrimoine et stocks - ATAL	oui	oui	oui		oui	oui	oui	oui		
	Gestion des interventions - E-ATAL	oui									
	Gestion du parc auto - ATAL						oui				
Salles et ressources	Gestion de salles - PLANITECH	oui		oui	oui	oui	oui	oui	oui		
Outils de dématérialisation	Bus applicatif										
	Bus applicatif - PASTELL										
	Signature électronique	Parapheur électronique - I-PARAPHEUR	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
	Tiers de	S2LOW	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
	Archivage	Archivage finances et actes - ASALAE	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
Portail Usagers	GRC portail usager - PUBLIK	oui			oui			oui	oui		
	GRC portail association - PUBLIK	oui			oui		oui	oui	oui		
	E-Démocratie - CAP COLLECTIF	oui					oui	oui	oui		
Transverse	Ticketing						oui				
	RGSD	Gestion des incidents et demandes - GLPI	oui		oui						
	RGS	Gestion des mots de passe - BITWARDEN									
	RGPD	Gestion du registre des traitements - MADIS	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
	RGAA	Accèsibilité numérique - ASQATASUN	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
	Numérique	Numérique Responsable - ECO-CLIC							oui		

A) Domaine Portail agents, Outils Collaboratifs

Avec la généralisation du télétravail et une mobilité croissante, est apparue la nécessité de mettre en place un véritable Environnement Numérique de Travail, environnement permettant aux élus, directeurs, agents d'accéder à distance à l'ensemble de leur système d'information, de communiquer et collaborer autour de projets et activités.

Le dispositif existant comprend la messagerie Zimbra, l'outil de partage de documents Nextcloud, l'outil de visioconférence Jitsi, l'outil de gestion de projet Wekan méthode Kanban, la messagerie instantanée Watcha. Une étude a été menée en lien avec l'Agence Nationale des Territoires pour améliorer l'expérience et l'interface utilisateur (UX/UI) de cette plateforme. Cette étude a permis aux collectivités de bénéficier en 2023 de versions de ces outils de communication et collaboration plus ergonomiques et avec une expérience utilisateur améliorée.

Afin de fédérer en une interface unique et sécurisée l'accès au Système d'Information et ce quel que soit le fournisseur de service (collectivité, S.I.T.I.V., Etat, partenaire extérieur), l'outil de fédération d'identité LemonLDAPNG a été déployé en 2022. Dans un objectif de sécurité, les applications du catalogue de service du S.I.T.I.V. sont progressivement connectées à ce fédérateur d'identités au fur et à mesure de leur déploiement et/ou mise en conformité technique avec les protocoles supportés.

Un travail a été lancé avec l'OPSN E-collectivité Vendée autour du portail Pleiades qui permettra dès 2024 aux villes de disposer sur un écran unique d'un accès à l'ensemble des applications et informations de leur système d'informations et d'un véritable tableau de bord des actions à réaliser sur les différentes applications et documents. Ce portail a été déployé en test sur 2023 et a fait l'objet de demandes d'évolutions livrables sur 2024.

Dans la lignée du dispositif France Connect Agent conçu par l'Etat pour ses ministères et opérateurs visant à faciliter l'accès des agents de la fonction publique aux différents services numériques de l'administration en ligne en fonction de leurs habilitations, les travaux lancés en 2022 visant à renforcer l'identité des personnes accédant au système d'information se sont poursuivis en 2023 et ont abouti à la constitution d'un véritable annuaire d'identités alimenté à partir du logiciel de gestion des ressources humaines. Cet annuaire permet ainsi de disposer des attributs clefs de chaque agent : nom, prénom, mail, fonction, direction... Ces attributs sont partageables à d'autres applications selon les besoins. Il préfigure la connexion avec le dispositif Agents Connect proposé par l'Etat pour les agents des différentes fonctions publiques.

Un nouvel outil « Pages Blanches » a été déployé et permet ainsi aux agents des collectivités de consulter les informations de cet annuaire pour leur collectivité.

Afin de répondre aux enjeux de sécurité, un outil spécifique « Pages Blanches RH » a été déployé également aux agents RH et DSI afin de leur permettre une meilleure gestion des entrées et sorties des agents et de leurs droits d'accès au système d'information, comme imposé par la directive NIS2.

B) Domaine Formation en Ligne

La plateforme libre Chamilo déployée en Juin 2022 propose des formations en ligne pour tout public (agents, élus, citoyens) sur les applications métiers mises à disposition par le Sitiv ou sur des thématiques plus générales comme la cybersécurité, le numérique responsable, l'accessibilité numérique.

Différentes méthodes d'apprentissage sont déployées : textes, vidéos, quizz, questionnaires. L'apprenant est complètement autonome pour suivre son parcours en fonction de ses disponibilités.

Des statistiques sont mises à disposition pour un meilleur suivi des formations réalisées que ce soit pour l'apprenant ou pour le service Formation des collectivités.

La plateforme de e-learning a continué de s'enrichir en 2023 avec l'ajout du parcours de sensibilisation Cybermalveillance mis à disposition par le GIP ACYMA en charge de l'assistance et de la sensibilisation aux risques numériques. Ce parcours composé de 7 modules permet à chacun de mieux connaître l'état actuel des menaces cyber, de valider et de s'approprier les bonnes pratiques élémentaires pour se prémunir, soi et son organisation,

des cybermalveillances traditionnelles comme conjoncturelles, de comprendre l'intérêt et la manière de transmettre ces contenus et de sensibiliser à ces thématiques, tant dans sa sphère personnelle que dans un cadre professionnel et de participer ainsi à une meilleure protection collective.

Ce parcours a été mis à disposition à l'ensemble de nos villes et à l'ensemble des OPSN du réseau Déclic.

Un parcours de formation « Portail Famille » a été également créé et diffusé à l'ensemble des utilisateurs des portails familles des villes de Corbas et Pierre-Bénite pour faciliter leur utilisation de ce portail. Les familles disposent ainsi de tutos pour les aider à se connecter, gérer leurs coordonnées, suivre leurs démarches, pré-inscrire et inscrire leurs enfants à la cantine et autres activités, payer en ligne leurs factures, disposer de leurs attestations fiscales...

Un parcours sur le Numérique Responsable permet aux utilisateurs de disposer des informations et notions de base sur le Numérique Responsable.

Des parcours de formation sur la nouvelle version du parapheur électronique I-parapheurV5 et sur le logiciel de gestion de salles Planitech ont commencé à être développés et viendront en 2024 compléter les parcours déjà existants sur l'application Ciril RH, l'application Maarch Courrier, l'application Mad de maintien à domicile pour les CCAS, l'application de gestion des délibérations Webdelib, les parcours de formation autour des outils collaboratifs (messagerie Zimbra, messagerie instantanée Watcha, visioconférence Jitsi, partage de fichiers Nextcloud, édition collaborative Onlyoffice).

Un paramétrage par entité-collectivité a été réalisé et permet à chaque collectivité qui le souhaite de développer et déployer ses propres parcours de formation en toute autonomie.

La Métropole de Lyon a souhaité également mettre à disposition le parcours de formation Majenta relatif à leur Environnement Numérique de Travail et à destination des agents de la Métropole. Ce parcours sera déployé sur 2024.

C) Domaine Courrier

Le logiciel de gestion de courrier Maarch permettant aux villes de disposer d'une base unique et centralisée de leurs courriers et d'uniformiser, faciliter et fluidifier la gestion de leurs courriers et mails entrants et sortants, est déployé pour les Villes de Corbas, Givors, Grigny, Pierre-Bénite, Rive de Gier et St-Chamond. Il permet également la possibilité de signer électroniquement les courriers sortants via l'outil I-parapheur.

Une version majeure 23.01 a été installée fin mai 2023 pour les villes équipées. La mise en production a eu lieu en octobre 2023. Cette version propose la possibilité de fusionner des contacts, de planifier des délégations sur période d'absence, de disposer de critères plus nombreux sur les contacts. Toutes les villes ont bénéficié d'une formation à ces évolutions.

La Ville de Corbas a fait l'objet d'une assistance complémentaire pour adapter ses modèles de courrier.

D) Domaine Population (Elections, Etat-Civil, Recensement Militaire, Cimetières)

Fin 2023, le S.I.T.I.V. a accompagné ses villes pour l'organisation et la gestion des élections européennes de juin 2024 en planifiant les différentes étapes et journées d'information et formation nécessaires sur le premier semestre 2024. Une nouvelle version du logiciel Civil-net-elections permettant un renforcement de sécurité lié au Registre Electoral Unique a été installé en octobre et a nécessité un travail de reprise des modèles de documents de la part des villes.

L'offre de service sur le domaine de l'Etat-Civil (logiciel Melodie) et Recensement Militaire (logiciel Maestro) est déployée sur l'ensemble des villes. L'installation du module Comedec pour Corbas a été effectuée fin 2023.

L'offre de services du S.I.T.I.V. à l'attention des villes dans le domaine de la Population s'est élargie en 2020 par la prise en compte du domaine de la gestion funéraire et l'acquisition du logiciel Requiem de gestion des concessions et cimetières de la société Arpège. Outre la mise en place de ce nouveau logiciel, un important travail de numérisation des plans (relevés par drones effectués par la société Geomatech) et des registres et actes funéraires (numérisation effectuée par la société Numerize) est effectué pour chaque ville qui le demande. Des télé services aux citoyens (consultation de la liste des concessions, des tarifs et règlements, localisation des emplacements, demande de renouvellement et paiement en ligne des concessions) sont également disponibles. Cinq communes ont manifesté leur intérêt pour l'évolution de leurs solutions actuelles vers cette nouvelle solution.

Ainsi, ce logiciel a été déployé pour les villes de Givors et Grigny en 2020 puis Pierre-Bénite en 2021, Vénissieux en 2022. En 2023 c'est la Ville de Corbas qui a pu bénéficier de ce dispositif avec un démarrage en Avril 2023. Les travaux de photographies et plans avaient été effectuées fin 2022.

En 2023, la ville de Grigny a sollicité le Sitiv pour une reprise de la gestion des cimetières suite à la numérotation des tombes de leurs cimetières, le renommage des allées, la réalisation de nouveaux plans qui devraient être réalisés au premier semestre 2024.

E) Domaine Gestion de la Petite Enfance, de l'Enfance et des Activités

En 2022, suite à une consultation pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des activités de Petite Enfance, Enfance (Scolaire, périscolaire, extrascolaire), activités de loisirs et portail Famille associé, la société Arpège a été retenue pour sa suite logicielle complète composée du logiciel de gestion interne Concerto, de l'espace Familles, de l'application mobile M-city, de la solution de pointage et pour son bon niveau d'intégration avec le système d'information (applications et matériels) des villes.

L'objectif de démarrage pour la rentrée scolaire 2023-2024 sur l'ensemble des activités des collectivités de Corbas et Pierre-Bénite a bien été atteint. Les portails Familles de ces 2 villes ont été ouverts en Mai 2023 afin de permettre aux familles d'effectuer les inscriptions

scolaires, péri et extrascolaires de la rentrée 2023-2024. L'application mobile M-City a été également déployée pour la ville de Corbas en septembre 2023. Un accompagnement fort sur la partie pointage avec l'utilisation des douchettes et sur les premières facturations a été assuré par le Sitiv.

Cette solution devrait intégrer les dispositifs de l'Etat France Connect et les différentes API dans le cadre du dispositif « Dites le nous une fois » en récupérant de façon automatisée les pièces justificatives nécessaires auprès des administrations concernées (DGFIP, CAF...). Ces dispositifs permettent de simplifier la gestion par les collectivités, de disposer d'informations fiables sur les usagers et ainsi d'augmenter le recouvrement des factures. En 2023, les demandes d'API ont été faites par les Villes auprès de la DGFIP et des premiers tests ont pu être effectués.

L'interface avec le logiciel Onde de l'Education Nationale pour les inscriptions scolaires a été mise en œuvre pour Corbas et Pierre-Bénite.

Une interface avec le logiciel de gestion des conservatoires Imuse est en cours de développement chez les deux prestataires. Là aussi, les premiers tests ont été réalisés sur 2023 avec un objectif de mise en production pour Pierre-Bénite sur la facturation du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2023-2024.

La reprise des coûts de maintenance des villes de Saint-Chamond et Vaulx en Velin déjà équipée de cette suite logicielle est effective depuis le 01/01/2023.

F) Domaine Action Sociale (Aide Sociale et Seniors)

L'offre de service du SITIV dans le domaine du Social s'articule autour de quatre logiciels : le logiciel Malléo pour l'aide sociale, le logiciel MAD pour le maintien à domicile et le portage de repas, la télégestion mobile DOMATEL pour le suivi interventions à domicile, le logiciel Seniors pour la gestion des animations.

En 2023, la Ville de Givors a souhaité disposer du logiciel Seniors pour la gestion du portage de repas et des activités et du plan canicule pour ses aînés. L'installation a eu lieu en décembre 2023. Paramétrage et formation auront lieu sur le premier trimestre 2024 pour une première facturation avant l'été.

Le Sitiv a proposé à ses collectivités d'intégrer le dispositif SONS dans le cadre du Segur du Numérique. Ce dispositif permet le financement de l'intégralité des fonctionnalités SEGUR déclinées en 4 services socles :

- mise en place de l'identité Nationale de santé pour les acteurs de la santé et du médicosocial,
- authentification de ces mêmes acteurs par ProSanté connect (équivalent de France Connect pour les citoyens),
- messagerie sécurisée de santé,
- accès et alimentation du dossier médical partagé

La plateforme Arcad développée par notre éditeur Arche MC2 et finançable dans le cadre de ce dispositif permet de faire le lien entre nos outils actuels de Maintien à Domicile et Gestion des Seniors avec les services socles de l'Etat.

Les activités éligibles sont les activités de finess 4605 « établissements et services multi clientèles) sauf lieux de vie

- Service de soins à domicile SPASAD
- Service de soins infirmiers à domicile SIAD
- Service d'accompagnement à domicile SAAD

Le financement de l'état comprend les coûts de licences, les prestations de mise en œuvre (installation, paramétrage, e-learning) et la maintenance pour 6 ans.

Les CCAS des villes de Corbas, Saint-Chamond, Vaulx et Vénissieux ont fait les démarches nécessaires auprès de l'Agence Numérique de Santé et devraient pouvoir utiliser ces nouvelles fonctionnalités dès Avril 2024.

G) Domaine Finances

L'offre du Sitiv dans le domaine Finances se compose de deux logiciels : le logiciel Civil-net-finances pour les villes de Corbas, Givors, Grigny, Pierre-Bénite, Rive de Gier, Saint-Chamond et le logiciel Astre pour les villes de Vaulx en Velin et Vénissieux.

La nouvelle nomenclature comptable et budgétaire M57 s'imposait aux communes au plus tard au 1^{er} janvier 2024. Après les villes de Corbas, Givors, Grigny, Rive de Gier, Vaulx et Vénissieux, un accompagnement a été assuré tout au long de l'année 2023 pour le passage en M57 des budgets de la ville de Saint-Chamond au 1^{er} Janvier 2024. Un important travail de transposition des comptes et de mise à jour de l'inventaire s'est imposé aux communes. Les interfaces entre les logiciels métiers et les logiciel Finances ont été impactées et ont nécessité également une transposition des comptes.

En ce qui concerne le Compte Financier Unique, après la ville de Corbas en 2022, Rive de Gier et le Sitiv sont passés au CFU en 2023.

Afin de faciliter le recouvrement des factures, avait été préparée la mise en place en test pour la ville de Corbas fin 2021 l'API R2P (Recherche de Personnes) qui permet la connexion aux référentiels nationaux de la DGFIP afin de rechercher et restituer des éléments comme l'état civil complet, la dernière adresse connue de l'administration fiscale ou l'identifiant fiscal (SPI). L'API R2P est couverte par la règle du secret professionnel prévue par les dispositions de l'article L100-3 du Livre des Procédures fiscales.

Les règles de sécurité de la DGFIP évoluant, il a été nécessaire de réaliser une étude d'impact pour la demande de l'API R2P en production de Corbas. Le déploiement de cette API pour l'ensemble des communes se fera en 2024 après validation par la DGFIP de la demande de Corbas.

Un accompagnement resserré a eu lieu fin 2023 et se poursuivra début 2024 pour la ville de Givors pour l'élaboration de son budget 2024.

Dans l'objectif de proposer aux décideurs des villes un véritable tableau de bord de l'activité de leur collectivité, l'entrepôt de données GEOKEY de la société Ciril mis en place pour la ville de Saint-Chamond fin 2022 a été déployé dans le cadre d'une architecture mutualisée à l'ensemble des villes utilisant le logiciel Civil-net-finances sur 2023. Ces opérations ont été enrichies par l'ajout de données RH en 2023. Elles devraient être enrichies de données

d'autres domaines (Services Techniques...) et permettront ainsi des analyses croisées de données, facilitant l'analyse et la prise de décisions.

Concernant la suite logicielle Astre de la société Inetum, suite aux difficultés de fonctionnement rencontrées fin 2022, un audit d'architecture a eu lieu en juin 2023 par le prestataire. Les premières actions d'amélioration et de mise en conformité sécurité ont eu lieu fin 2023 et se poursuivront en 2024 avec la migration vers la version KMV5.4. Cette version est un préalable au passage en version 7 de Astre qui propose une ergonomie totalement refondue.

Une nouvelle interface permettant d'éviter les doubles saisies et de fluidifier les circuits de traitement a été commandée en 2023 pour l'application Aidomenu : elle permettra de récupérer automatiquement les commandes de restauration scolaire sur le logiciel Astre pour Vénissieux.

H) Domaine Marchés Publics

La réforme des marchés publics depuis le 1^{er} octobre 2018 fixait deux objectifs : une complète dématérialisation des procédures de marchés publics et le déploiement d'une démarche d'open data sur les données essentielles. Afin de répondre à ces objectifs, l'outil LIAWEB de rédaction et suivi des marchés a été déployé pour les villes de Corbas, Givors, St-Chamond en 2020 puis de Pierre-Bénite et Vénissieux en 2022. Cet outil s'intègre complètement dans le Système d'Information SITIV : plateforme de marchés AWS, applications de signature électronique, de télétransmission et d'archivage, portail de fédération d'identités LemonldapNG et outils de gestion financière. En 2023, une évolution de version a été réalisée.

I) Domaine Ressources Humaines

Les Villes de Vénissieux et Vaulx ont souhaité migrer vers le logiciel Ciril au 1^{er} janvier 2023. Un important accompagnement a été mis en place par le Sitiv avec l'appui de la société Ciril afin de garantir cette migration :

- une quinzaine de journées de formation ont été dispensées sur les différents modules et thématiques (Dossier Administratif de l'Agent, Organigrammes, Carrières, Paie, DSN, Requêteur Décideur...)
- une reprise de données test a permis de préciser, vérifier et valider les données à reprendre
- les traitements de test de double paie sur les mois de Novembre et Décembre ont permis de corriger les anomalies, compléter des informations manquantes, ajuster le paramétrage, tester les interfaces et valider le passage en production

En 2023, une assistance sur l'établissement des paies de Janvier, Février et Mars, sur le mandatement de la paie en M57, sur les virements Hopayra, sur l'établissement des DSN a été réalisé pour les villes de Vaulx et Vénissieux.

A la demande de la ville de Vaulx en Velin en effectif RH réduit, un accompagnement fort a été réalisé par le Sitiv de Juillet à Décembre et se prolongera sur 2024. Il permettra de rendre l'équipe RH autonome dans l'utilisation du logiciel et de finaliser le déploiement de modules et interfaces annexes.

Le module Formation a été présenté puis déployé pour la ville de Vénissieux en septembre 2023 et permettra le suivi des formations des agents en lien avec le catalogue de formation du CNFPT.

Dans l'objectif d'une dématérialisation complète du dossier agent, des travaux ont été menés et ont permis le développement en 2022 de trois flux RH : bulletin de paie, acte RH (arrêtés, ...), contrat, entre l'application RH de Ciril et les outils de dématérialisation de Libriciel (bus applicatif Pastell, parapheur i-parapheur, tiers de télétransmission S²low). En 2023, cette dématérialisation a pu être mise en place pour le Sitiv sur l'ensemble des flux. La ville de Givors a souhaité tester la dématérialisation des bulletins de paie. Cela sera effectif en Juin 2024.

La solution de gestion des temps et activités (GTA) permettant de suivre les temps de travail, les présences, les absences, les plannings et activités, le pointage par badgeuse ou smartphone des temps de travail des agents en lien avec les applications RH existantes a été généralisée à l'ensemble des agents non annualisés de Rive de Gier en 2022. La prise en compte des heures supplémentaires et astreintes a été paramétrée durant l'été 2023.

La ville de Vénissieux a quant à elle déployé cette solution pour quelques services pilotes sur 2023 et devrait généraliser à l'ensemble des services en 2024.

J) Domaine Vie de l'institution

L'outil de gestion des délibérations Webdelib utilisé par les services des villes de Corbas, Givors, Grigny, Pierre-Bénite, Rive-de-Gier, Saint-Chamond et Vaulx en Velin a été également déployé pour la Ville de Vénissieux en production en 2022 pour la gestion des actes administratifs du secrétariat général.

En 2023, la Ville de Vénissieux a souhaité généraliser l'utilisation de cet outil à l'ensemble des délibérations du conseil et du bureau municipal. Des opérations de présentation, d'analyse de l'existant, de paramétrage, de formation et de test ont commencé fin 2023. Le projet débuté en 2023 aboutira avec l'élaboration de la première séance du conseil et du bureau municipal en production fin du premier semestre 2024.

La ville de Vaulx a également souhaité déployer cet outil pour son CCAS au premier semestre 2023.

L'outil permettant la mise en ligne des délibérations de façon automatique sur les sites Internet des villes, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 et au décret n°2021-1311 du 7 Octobre 2021 portant réforme sur les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements a été déployé en 2022 pour les villes demandeuses. En 2023, il a été rendu possible pour les collectivités d'y intégrer les actes non transmissibles. Les villes de Corbas, Rive de Gier et Vénissieux utilisent cet outil.

En 2024, la maintenance et l'hébergement de cet outil PubliS²low sera externalisé à l'Adullact. Les collectivités de Givors et Vaulx en Velin devraient ensuite bénéficier de cet outil.

K) Domaine Services Techniques

Les modules de base du logiciel ATAL (gestion des équipements, des interventions, des contrôles), ainsi que du portail Web E-ATAL permettant aux services décentralisés d'effectuer leurs demandes d'intervention ont été mis à disposition des villes de Corbas, Givors, Grigny, Rive de Gier, Vaulx-en-Velin, Saint-Chamond. La gestion des interventions disponible sur smartphone (ATAL Mobile) afin de répondre aux enjeux de mobilité des agents est déployé pour la ville de Vaulx en Velin afin que les agents puissent saisir directement le contenu de leurs interventions.

Le Sitiv a en 2023 déployé la gestion du parc auto pour la ville de Saint-Chamond.

Un accompagnement pour le paramétrage et l'utilisation de l'application Atal par la direction des espaces verts de Saint-Chamond a été assuré.

La ville de Saint-Chamond souhaitant disposer d'un deuxième magasin pour le mobilier, un équipement en douchette a été effectué ainsi que le paramétrage et l'assistance au démarrage nécessaire.

En 2024, ce sera le tour de la ville de Vénissieux de déployer des douchettes permettant de scanner les codes-barres des différents articles des magasins et faciliter ainsi la mise à jour des stocks.

La version EATALv6 propose un tableau de bord des principaux indicateurs et des actions à réaliser, une meilleure ergonomie, une géolocalisation des bâtiments et demandes d'intervention associées, une navigation plus fluide. Elle a été installée pour les villes de Saint-Chamond, Vaulx, Corbas et Givors dès 2022. En 2023, un accompagnement a été assuré pour le paramétrage des circuits de traitement des demandes d'intervention de Givors permettant ainsi aux écoles et directions de la Ville de Givors de pouvoir réaliser en ligne leurs demandes d'intervention.

Pour des raisons de sécurité, une évolution importante d'architecture technique et une mise à niveau complète des environnements ont été assurées en lien avec le prestataire. Un transfert de compétences technique et fonctionnel conséquent a été assuré. Tous les comptes génériques ont été supprimés et des comptes individuels nominatifs ont été paramétrés.

En 2024, il restera à accompagner la ville de Rive de Gier dans le paramétrage et le déploiement de EatalV6 auprès des directions et écoles. Le module Fluides devrait être déployé pour Givors et Vaulx en Velin ainsi que la gestion du parc auto de la ville de Vénissieux.

L) Domaine Gestion de salles et de ressources

La suite logicielle de la société Jesplan acquise en 2022 se compose du logiciel Planitech de gestion de salles pour les services de gestion des sports, la vie associative ainsi que l'accueil et d'un portail PlaniWeb à destination des citoyens et associations qui permet la réservation

des salles et la transmission des pièces justificatives nécessaires (contrat de réservation, convention d'occupation, assurance...) ainsi que le paiement en ligne des factures.

Ce logiciel a été déployé sur 2022-2023 pour les villes de Corbas, Pierre-Bénite, Grigny, Saint-Chamond, Vaulx en Velin. Les salles gérées par cet outil sont les salles municipales, les équipements sportifs et les salles internes des collectivités.

Un accompagnement important des villes de Corbas, Pierre-Bénite et Saint-Chamond a été réalisé sur 2023 afin de finaliser les modèles de documents, consolider les compétences et procéder à la reconduction des créneaux de réservations de salles de l'année scolaire 2022-2023 sur l'année scolaire 2023-2024.

Un lien avec le parapheur électronique a également été développé sur 2023 et permet de mettre à la signature de l'Autorité territoriale les contrats et documents nécessaires.

Les portails à destination des usagers et associations seront paramétrés et déployés sur 2024 pour les villes demandeuses.

La ville de Givors a manifesté en septembre 2023 son souhait de disposer de ces outils, les travaux d'audit et d'installation ont débuté fin 2023 pour un démarrage prévu au 1^{er} semestre 2024.

La ville de Vénissieux qui disposait de ses propres licences du logiciel Planitech a souhaité transférer l'hébergement, l'exploitation et la maintenance de l'application au Sitiv et utiliser pleinement toutes les fonctionnalités offertes par la nouvelle version (gestion de la régie, mise en place d'un portail Web à destination des usagers, mise en place de modèles de documents). Le paramétrage a eu lieu fin 2023, les formations auront lieu en février 2024 pour un démarrage opérationnel dans la foulée. Le portail devrait quant à lui être mis en ligne au deuxième semestre 2024.

M) Domaine Outils de dématérialisation

Le domaine des « outils de dématérialisation » est composé de plusieurs outils de la société Libriciel :

- Le parapheur électronique I-parapheur
- La messagerie sécurisée
- Le tiers de télétransmission S²low
- L'archivage électronique Asal@é
- Le bus applicatif Pastell

Le parapheur électronique I-Parapheur est un outil de référence dans l'architecture du Système d'Information. Après son utilisation pour la signature des commandes et bordereaux de mandats et titres dans le cadre de la dématérialisation des flux comptables, la signature des courriers, la signature de tout document bureautique, la signature des actes administratifs, la signature des pièces marchés, la signature des actes funéraires, la signature des documents relatifs à la dématérialisation du dossier agents, ses usages ont été étendus en 2023 par la signature des documents relatifs à la gestion de salles (Planitech) ainsi que ceux du domaine de l'Enfance (Concerto).

Ce choix d'outil unique permet aux élus et directeurs de retrouver en une interface unique l'ensemble des documents mis à leur signature, quelle qu'en soit l'origine applicative.

L'évolution vers la version 5 de ce parapheur a été réalisé fin 2023 en test. Cette version s'ouvre à de nouvelles fonctionnalités :

- renforcement de l'interopérabilité avec les différentes applications métiers (ouverture des API)
- possibilité de signature en mobilité (sur tablette ou smartphone)
- définition d'étapes de signature en parallèle pour une meilleure gestion des absences et délégations de signature
- possibilité de signature externe « à la volée » pour personnes physiques (étapes : lecture des documents, recueil du consentement, authentification par code à usage unique reçu sur mobile, confirmation signature).

Les applications concernées par ce changement sont les applications financières Civil-net-finances et Astre, l'application de gestion des actes Webdelib, la gestion de courrier Maarch, la gestion de salles Planitech, le logiciel Enfance Concerto, la gestion de ressources humaines Civil-net-rh, la gestion de cimetières Requiem.

Le déploiement se fera en production sur l'année 2024 pour l'ensemble des collectivités.

Le bus applicatif Pastell mis en place pour l'archivage électronique devient le cœur du système de dématérialisation. Il assure la gestion des flux venant des différentes applications métiers vers les outils de dématérialisation (parapheur, tiers de télétransmission, mail sécurisé, archivage). Il est maintenant utilisé pour assurer les connexions entre les applications de gestion du courrier, des cimetières, de la gestion de salles et la RH et la suite de dématérialisation Libriciel.

Les flux numériques automatiques à destination des partenaires DGFIP et Préfecture sont centralisés via la plateforme sécurisée S²low pour l'ensemble des villes. Il est également possible de déposer des documents manuellement sur cette plateforme afin qu'ils soient envoyés aux différents partenaires. Ce dépôt manuel nécessite un certificat individuel. La Ville de Vénissieux a souhaité disposer de ce dispositif pour la transmissions des actes RH en préfecture.

L'archivage des bordereaux finances dépenses et recettes et des actes administratifs est en place avec le logiciel Asalaé depuis 2019. En Juin 2023, une formation a été proposée aux archivistes des collectivités suite à la mise en place de la nouvelle version de ce logiciel.

N) Domaines Gestion de la relation citoyen, E-démocratie, Web

La Ville de Saint-Chamond a mis en ligne un portail à destination des associations en 2020 avec un bouquet de démarches administratives en ligne enrichi en 2021 par la possibilité pour les associations d'une saisie de leurs demandes de subventions. En 2022, la ville de Saint-Chamond a souhaité lancer une étude de refonte de ce portail avec simplification des circuits de traitement de ces demandes, remise à plat des droits, suite à changement d'organisation et adaptation des formulaires. La prise en compte opérationnelle de ces

évolutions s'est effectuée en partie sur 2023 et se poursuivra sur 2024, conformément aux souhaits et timing de la ville.

Le Sitiv a accompagné comme chaque année les villes de Corbas et Pierre-Bénite pour leur campagne de demandes de subventions 2024.

Par ailleurs, le S.I.T.I.V. a mis à disposition des outils de E-démocratie (questionnaires, appels à projets, budgets participatifs, votes, ...) via la plateforme CAPCOLLECTIF et la plateforme de GRC PUBLIK sur lesquelles les villes de Saint-Chamond, Vénissieux et Vaulx en Velin s'appuient pour engager des démarches participatives citoyennes en ligne depuis 2020. La ville de Corbas qui a souhaité rejoindre ce dispositif en 2022 a déployé ses premières démarches participatives sur 2023.

L'offre de service Internet/Intranet a été arrêtée fin 2022. Les sites Intranet des collectivités de Vaulx et Vénissieux ont cependant été hébergées sur 2023, le temps pour elles de migrer vers de nouvelles solutions. Chaque collectivité gère maintenant directement la conception, l'hébergement et la maintenance de ses sites Internet/Intranet.

O) Domaine Gestion de ticketing :

La version 10 de GPI, outil de ticketing, a été déployée en 2023. Elle permet aux utilisateurs de déclarer et suivre en ligne leurs tickets et demandes.

P) Domaine RGPD :

Une nouvelle version du logiciel de suivi des registres de traitement Madis a été installée en Octobre 2023 et mise à disposition aux collectivités en test puis en production. Cette version permet de disposer d'un modèle d'analyse d'impacts par défaut (12 risques et 28 mesures de sécurité), de 5 référentiels d'indice de maturité supplémentaires, d'un tableau de bord de suivi des notifications. Un accompagnement a été réalisé par le Sitiv.

Q) Domaine Numérique Responsable :

Le Décret 2022-10874 paru le 29/07/2022 précise les contours de la loi REEN n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 relative à l'élaboration d'une stratégie numérique responsable pour les communes de plus de 50 000 habitants et aux EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique et à prévoir les mesures nécessaires pour les atteindre.

Ces collectivités doivent établir pour le 01/01/2023 un programme de travail comprenant un bilan annuel de l'impact environnemental du numérique et celui de ses usages sur le territoire concerné, la description des actions déjà engagées et pour le 01/01/2025 une stratégie à partir de ce programme de travail indiquant les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique du territoire, les indicateurs de suivi associés à ces objectifs et les mesures mises en place pour y parvenir (CGCT, art. L.2311-1-1).

Un état des lieux a été réalisé sur 2023 pour le Sitiv avec l'outil Eco-clic mis à disposition par l'association Déclic. Cet état des lieux a permis de définir une feuille de route structurée autour des axes suivants :

- formation-sensibilisation
- inventaire de l'existant (équipements, traitements)
- inclusion numérique et accessibilité

Dans ce cadre, une formation sur le sujet proposé par l'association Déclic a pu être suivie par le Sitiv et a permis la certification d'un deuxième agent en 2023. Une sensibilisation a été proposée aux élus, aux directeurs généraux et aux DSI des villes sur fin 2023, début 2024. Une fresque du Numérique a été planifiée sur janvier 2024 afin de permettre aux DSI les collectivités d'appréhender les enjeux du Numérique Responsable.

L'inventaire des équipements terminaux existants a commencé fin 2023 pour le Sitiv avec l'outil GLPI déjà utilisé pour le ticketing. En 2024, l'inventaire des équipements terminaux des villes de Corbas et Grigny et Rive de Gier sera effectué de la même façon.

En termes d'accessibilité, le décret du 06/09/2023 désigne l'Arcom (ex CSA) comme contrôleur à partir de janvier 2024 de cette conformité et officialise la possibilité d'amendes de 50 000€ applicables plusieurs fois avec délai de 6 mois pour mise en conformité.

Le groupe de travail Accessibilité a été relancé avec les référents Accessibilité des villes afin d'accompagner les villes dans la réalisation des audits de leurs sites Internet, la rédaction ou mise à jour des déclarations d'accessibilité et des schémas pluri-annuels pour la période 2024-2026. Une mesure de l'empreinte environnementale des sites a également été effectuée avec l'outil eco-index.

2.2 / Service Hébergement & Infrastructure :

Le service Hébergement et Infrastructure offre des solutions en mode SaaS (Software as a Service) aux communes adhérentes, garantissant une gestion complète et sécurisée de leurs infrastructures. Notre mission est d'assurer une infrastructure robuste et évolutive, couvrant plusieurs domaines essentiels :

- **Sécurité** : Protection des données et des systèmes contre les menaces et les cyberattaques.
- **Réseaux** : Gestion et optimisation des réseaux pour une connectivité fiable et performante.
- **Infrastructure physique** : Maintenance et amélioration des serveurs et du matériel physique.
- **Infrastructure virtuelle** : Gestion des environnements virtualisés pour une flexibilité et une efficacité accrue.
- **Sauvegardes** : Mise en place, amélioration continue et supervision de systèmes de sauvegarde pour garantir la récupération des données en cas d'incident.
- **Identité numérique** : Gestion des identités numériques pour un accès sécurisé, centralisé et contrôlé aux services.

En 2023, notre service a poursuivi ses efforts pour offrir des solutions innovantes et sécurisées, adaptées aux besoins spécifiques des communes, tout en maintenant un haut niveau de performance, de disponibilité et de sécurité.

A) La cyber sécurité :

L'année 2023 a été marquée par une demande croissante de sécurisation de nos systèmes et une vigilance accrue en matière de cybersécurité, ainsi par rapport au contexte européen avec la sortie de la directive européenne NIS2. Face à ces défis, notre service a su s'adapter et innover pour répondre aux attentes des communes adhérentes, tout en assurant la continuité et la fiabilité de nos services.

- **Mise en production d'un coffre-fort individuel à mot de passe Vaultwarden :**

Le SITIV a déployé Vaultwarden, un coffre-fort à mots de passe, pour assurer la gestion sécurisée des informations d'identification critiques.

Cette solution permet de :

- Protéger les mots de passe sensibles contre les accès non autorisés.
- Offrir une gestion centralisée, simplifiant ainsi la gestion des mots de passe tout en renforçant les contrôles d'accès.
- Partager de mots de passe entre collaborateurs
- Faire des rapports sur les de mots de passe exposés, réutilisés et faibles

Grâce à Vaultwarden, le SITIV a amélioré significativement la sécurité des accès aux systèmes et services des communes adhérentes.

- **Mise en Place d'un EDR (Endpoint Detection and Response) HarfangLab :**

Pour renforcer notre capacité de détection et de réponse aux menaces cyber, Le SITIV a implémenté une solution EDR (Endpoint Detection and Response) de HarfangLab. Cette solution nous permet de :

- Détecter les menaces avancées en temps réel
- Répondre rapidement aux incidents
- Réduire les impacts potentiels sur les systèmes d'informations

Avec HarfangLab, le SITIV a amélioré la posture de sécurité en étant plus proactifs et réactifs face aux cybermenaces.

Cette solution est raccordée à un service de SOC (Security Operation Center) délivrée par notre prestataire Atheo. Ce service permet à une équipe de cyber analystes d'intervenir rapidement sur toute suspicion d'intrusion dans nos systèmes d'information et de mettre rapidement en œuvre, 7/7J et 24/24H les premières mesures de remédiation.

Ces solutions protègent dans un premier lieu les actifs vitaux du SITIV. Une démarche progressive de généralisation est proposée aux villes adhérentes.

- **Progression en sécurité des actives directory (Annuaire d'identité):**

En 2023, Le service Hébergement a fait des avancées significatives dans la sécurisation des services Active Directory, grâce à la collaboration avec l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et leur outil qui nous est mis à disposition pour le scan des éléments de sécurité faillible. Cette collaboration avec l'ANSSI et aussi avec les directions des systèmes d'information des collectivités nous a permis :

- De renforcer nos contrôles d'accès
- D'améliorer les politiques de mot de passe
- D'améliorer et mettre au norme les mécanismes de chiffrement
- De maîtriser les comptes utilisateurs et les comptes à privilège ainsi de leurs usages

En travaillant avec l'ANSSI ainsi avec les équipes technique des villes, nous avons pu améliorer nos pratiques pour tendre vers les standards de sécurité les plus élevés, ce qui nous aide à protéger efficacement les données et les identités des utilisateurs des communes adhérentes.

Ces efforts de sécurisation des Active Directory s'inscrivent parfaitement dans les objectifs de la directive NIS2, qui vise à renforcer la cybersécurité des infrastructures critiques à travers l'Europe. En répondant aux exigences de cette directive, nous assurons une meilleure protection des systèmes critiques et une résilience accrue face aux cybermenaces. Cette initiative montre l'engagement du SITIV à suivre les meilleures pratiques en matière de sécurité et à maintenir une infrastructure fiable et sécurisée pour toutes les communes adhérentes.

- **Progression sur l'exposition à internet :**

Le SITIV a franchi une étape significative dans l'amélioration de la sécurité de notre exposition à Internet grâce à une collaboration étroite avec l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) et les DSI des communes adhérentes.

L'intégration de l'outil de scan SILENE, développé par l'ANSSI, a été un atout majeur dans cette démarche. Cet outil nous permet de réaliser des analyses régulières et approfondies de nos infrastructures, identifiant ainsi les vulnérabilités potentielles avant qu'elles ne soient exploitées par des attaquants.

L'intérêt de cette collaboration est multiple :

- Réduire notre surface d'attaque

- Diminuer les risques d'intrusions malveillantes, protégeant ainsi les données sensibles de nos communes adhérentes et la continuité de nos services.

- **Segmentation des réseaux :**

Pour améliorer la sécurité et la gestion de nos infrastructures, nous avons mis en place une segmentation rigoureuse de nos réseaux.

En créant des zones de sécurité distinctes pour les différents types de services et données et entités, nous avons utilisé des VLANs pour contrôler le trafic inter-segments.

Cette approche limite les risques en confinant les menaces potentielles à des segments spécifiques du réseau, tout en simplifiant la surveillance et la gestion de la sécurité grâce à une meilleure organisation du réseau.

- **Mise en Place de l'outil tufin :**

En 2023, le service Hébergement du SITIV a également déployé l'outil Tufin pour renforcer la gestion et la sécurité de nos réseaux. Tufin est une solution avancée de gestion des politiques de sécurité qui permet d'automatiser et d'optimiser la configuration des pare-feux, des réseaux et des politiques de sécurité. Grâce à cette solution, nous pourrions centraliser et standardiser la gestion des règles de sécurité, ce qui a considérablement réduit la complexité et les risques d'erreurs humaines.

L'implémentation de Tufin nous permet :

- D'assurer une meilleure visibilité et un contrôle renforcé sur les changements de configuration réseau
- D'automatiser les processus de validation et de mise en œuvre des politiques de sécurité
- Garantir que toutes les modifications sont conformes aux standards de sécurité et aux exigences réglementaires et préalablement définis

Cette solution améliore également notre capacité à répondre rapidement aux incidents de sécurité en fournissant des analyses et des rapports détaillés sur l'état de notre infrastructure réseau. En somme, l'intégration de Tufin contribue à une gestion plus efficace et sécurisée de nos environnements réseau, offrant ainsi une protection renforcée pour les services des communes adhérentes.

B) L'infrastructure Physique et virtuelle :

En 2023, nous avons également mis en production un second site d'hébergement dans un centre de donnée de la région Lyonnaise, en complément du site primaire (également en région lyonnaise) et ce pour assurer la redondance des services critiques, ainsi que la sécurité des accès internet.

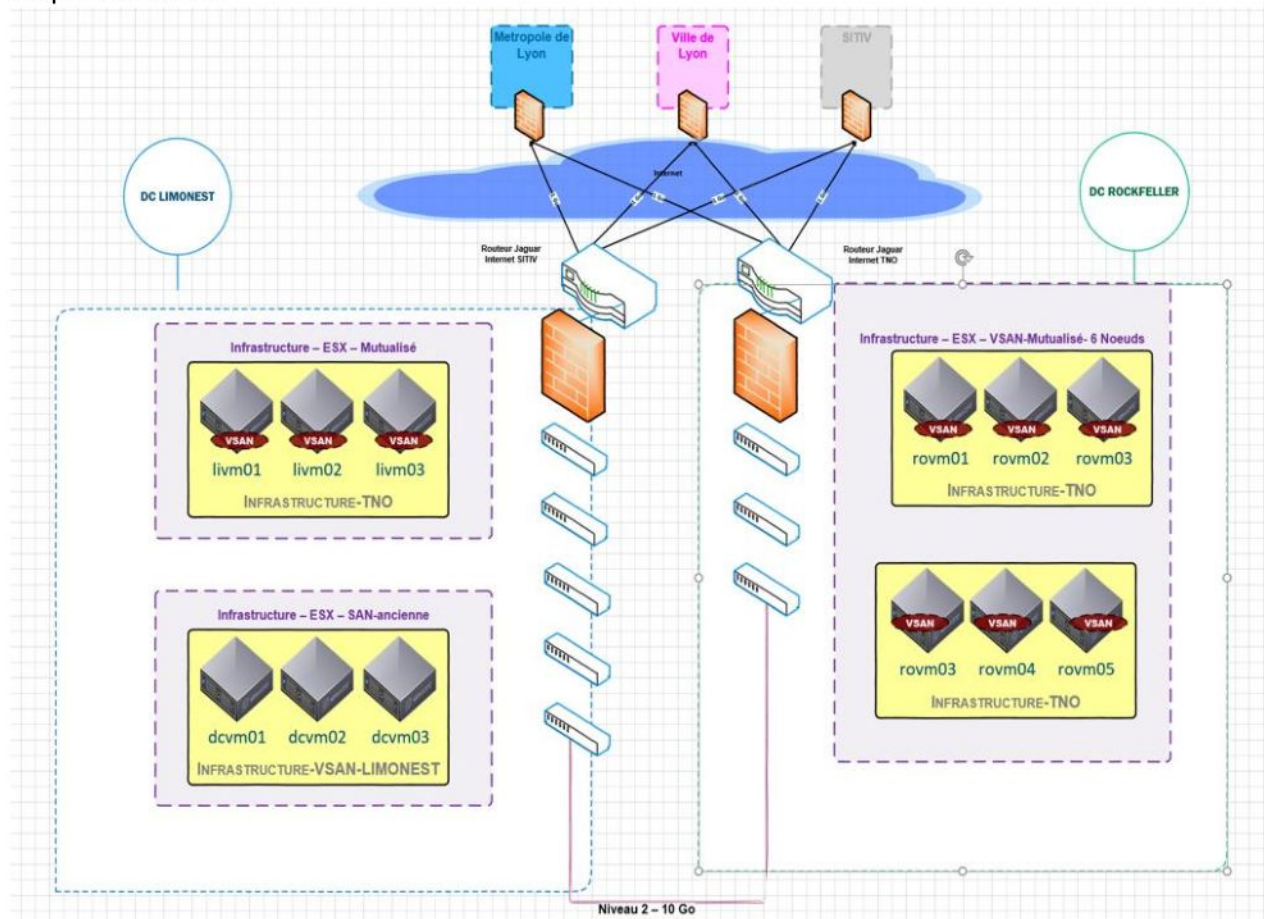
Ce second site renforce la résilience de notre infrastructure en garantissant la continuité des opérations en cas de défaillance du site principal. En répartissant les services critiques sur deux sites géographiquement distincts, nous améliorons la disponibilité et la protection des données des communes adhérentes, assurant ainsi une meilleure continuité de service.

- **Remplacement des Anciens Hyperviseurs :**

Sur ce nouveau site d'hébergement le SITIV a entrepris le remplacement des anciens hyperviseurs (fermes de serveurs virtuels) par des modèles et technologies plus modernes permettant un stockage réparti et sécurisé (vSAN).

Cette modernisation nous permet d'améliorer les performances et de renforcer les mesures de sécurité grâce à des hyperviseurs plus robustes et fiables.

En étendant l'infrastructure vSAN, nous augmentons également notre capacité à gérer une charge de travail accrue tout en améliorant le niveau de sécurité, de tolérance à la panne et de performance.

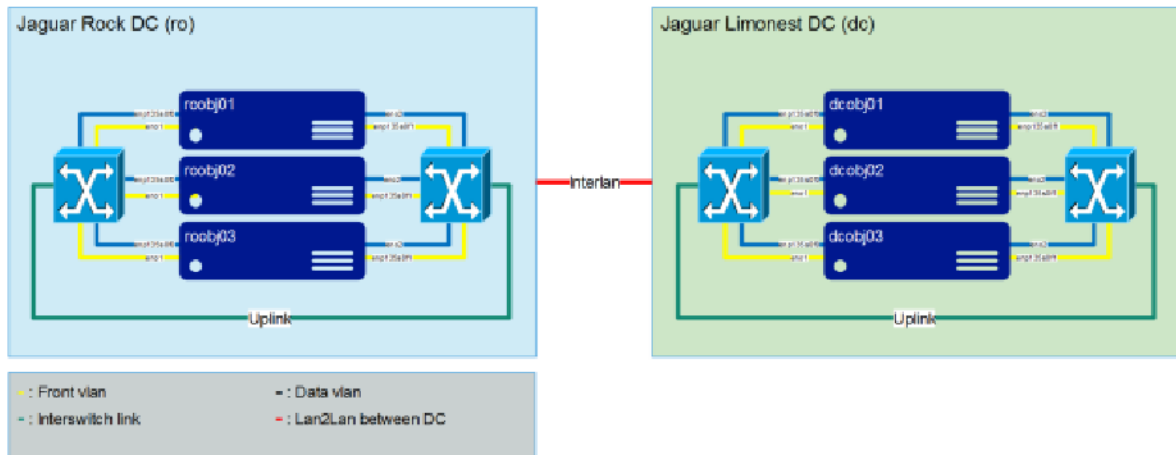


- **Mise en Production du Stockage Objet MinIO :**

Enfin, le SITIV a mis en production une solution de stockage objet distribuée sur deux sites de production basée sur MinIO pour répondre aux besoins croissants en matière de stockage, la résilience et la sécurité des données.

MinIO offre une solution de stockage moins coûteuse, flexible et sécurisée, avec des fonctionnalités de chiffrement des données au repos et en transit.

Cette mise en œuvre nous permet de fournir une solution de stockage évolutive et sécurisée, adaptée aux exigences des communes adhérentes, ainsi qu'au besoin du stockage sur le projet de l'entente.



C) Marchés Hébergement, infrastructure et sécurité :

- **Marché infrastructure et sécurité :**

En 2023, le SITIV a entrepris une réorganisation stratégique en regroupant le marché d'infrastructure et le marché de sécurité en un seul marché.

Cette consolidation a été motivée par notre volonté de simplifier et d'optimiser nos processus, en offrant un point de contact unique pour une gestion plus efficace et cohérente de nos besoins.

La société ATHEO a été sélectionnée pour gérer ce marché unifié, suite à un rigoureux processus de sélection basé sur leur expertise éprouvée et leur capacité à répondre à l'ensemble de nos exigences.

Ce regroupement permet désormais une meilleure coordination, une réduction des délais de réponse et une amélioration de la qualité de service.

- **Marché d'hébergement :**

Au cours de l'année 2023, le SITIV a également renouvelé le marché d'hébergement datacenter, en réaffirmant notre partenariat avec la société JAGUAR NETWORK, qui a une nouvelle fois été sélectionnée.

Ce renouvellement stratégique nous permet de renforcer notre présence en nous offrant la possibilité d'acquérir une présence sur un troisième site datacenter distincts.

Cette possibilité nouvelle est cruciale pour garantir la résilience de notre infrastructure, améliorer la redondance de nos services et assurer une disponibilité continue et optimale pour nos communes adhérentes.

La collaboration continue avec la société JAGUAR NETWORK témoigne de leur capacité à répondre à nos exigences et à soutenir notre croissance soutenue.

2.3/ Service Relation Adhérents

Le service Relation Adhérents, composé de 3 personnes a travaillé en 2023 sur 3 missions principales :

- Gestion des demandes et incidents ;
- Suivi de la qualité de service ;
- Organisation des formations proposées aux villes.

A) Gestion des demandes et incidents

Le service Relation Adhérents recueille les demandes et incidents des huit villes adhérentes. Il les qualifie, les traite, les affecte si besoin, les suit jusqu'à clôture.

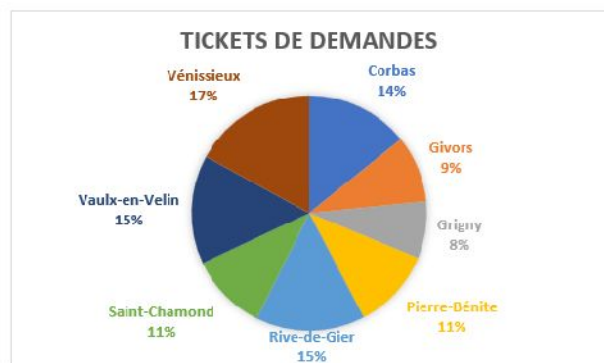
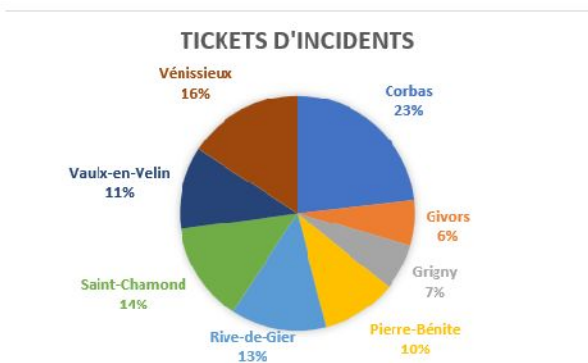
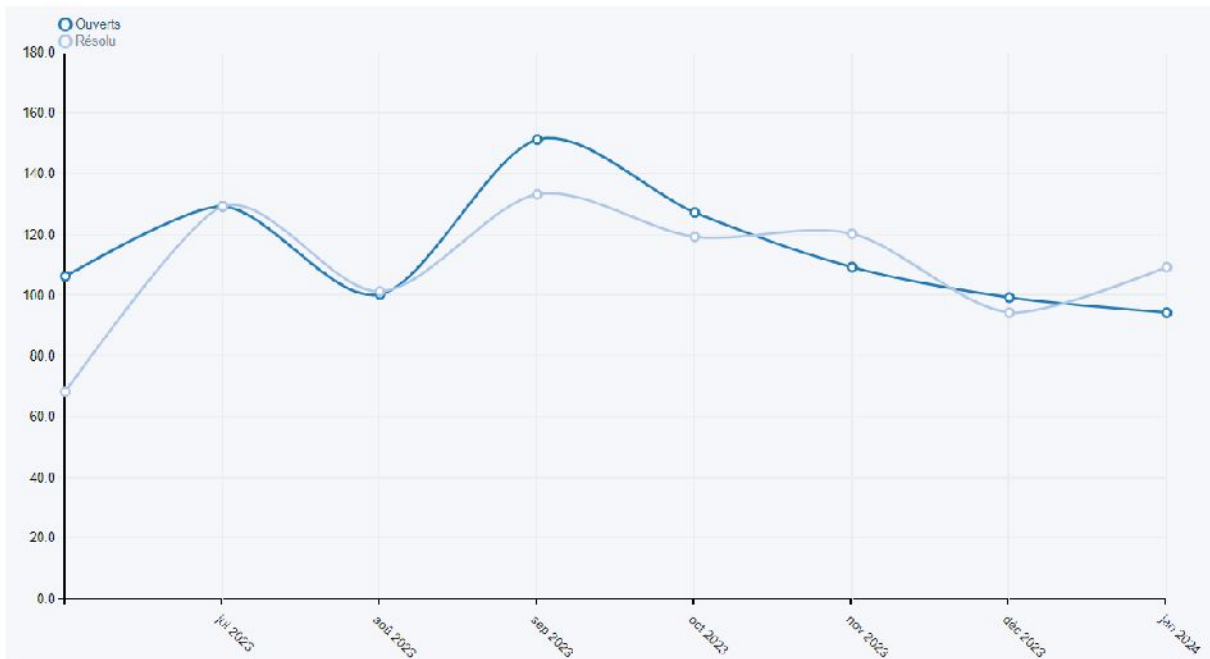
En utilisant la plateforme GLPI, chaque ticket est suivi de son enregistrement à sa résolution en ayant en permanence le souci d'apporter à l'utilisateur la meilleure réponse dans le meilleur délai.

En 2023, la plate-forme GLPI a évolué pour proposer une ergonomie améliorée et une meilleure adhésion aux normes ITIL. L'outil est désormais proposé dans le cadre des systèmes mutualisés pour répondre au besoin des DSI des communes membres. L'évolution suivante permettra l'intégration de l'inventaire du parc informatique et de la gestion des demandes et incidents.

B) Suivi de la qualité de service

Le service suit des indicateurs mensuels de performance sur les demandes et incidents et les restitue régulièrement aux Villes.

La période critique d'activité du service reste la rentrée de septembre avec un pic de tickets d'incidents correspondant à des activités saisonnières bien identifiées dans les services, notamment population et finances.



Ces tableaux de bord de suivi de la qualité du service du SITIV permettent une plus grande transparence vis-à-vis des villes, ainsi que l'amélioration continue du service auprès de nos adhérents. Il démontre le respect des engagements de service formalisés dans les différents plans de service.

Le service relations adhérents a également pris en charge l'édition et la mise sous pli des Bulletins de paie avec ou sans annexe (près de 80 000 éditions sur 2023).

D) Logistique des formations proposées aux villes

Le SITIV continue de développer son offre de formation à destination des usagers des services numériques qu'il déploie. Le catalogue de formation 2023 comprenait 37 formations métiers ou outils transverses.

Les actions de formations sont réalisées selon les besoins par les agents du service Relations Adhérents, les chefs de projets du service Systèmes d'information, ou confiés aux éditeurs des logiciels concernés.

Les thématiques couvertes par l'offre de formation en 2023 ont été les suivantes :

- Finances
- Ressources humaines
- Gestion du courrier
- Etat civil
- Action sociale
- Elections
- Archivage
- Services techniques
- Gestion de la Relation citoyen
- Gestion des salles
- Outils collaboratifs

Chapitre 4 : ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2023

3.1 Exécution par section

Le tableau ci-dessous présente l'exécution du budget 2023 :

		Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	Résultat Exercice 2023	3 936 177,97 €	3 840 704,83 €	95 473,14 €
	Résultat antérieur (2022) reporté R002	181 498,28 €		181 498,28 €
	Résultat à affecter / reporter			276 971,42 €
Section d'investissement	Résultat Exercice 2023	1 045 021,46 €	1 211 235,70 €	-166 214,24 €
	Résultat antérieur (2022) reporté R001	495 795,75 €		495 795,75 €
	Résultat à affecter			329 581,51 €
	Reste à réaliser (R.A.R.) au 31/12/2023	0,00 €	470 157,30 €	470 157,30 €
Résultat global cumulé 2023 (net de R.A.R.)				136 395,63 €

3.2 Résultats par sections

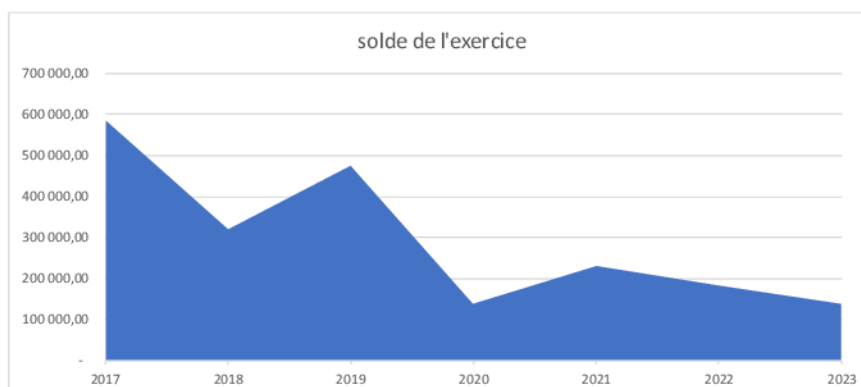
La section de fonctionnement affiche un résultat excédentaire sur l'exercice 2023 de **276 971,42** euros.

La section d'investissement affiche un résultat excédentaire pour l'exercice 2023 de **329 581,51** euros.

Le résultat global cumulé net des reports d'investissement de l'exercice 2023 (total cumulé recettes – total cumulé dépenses) est de **136 395.63** euros.

L'historique des soldes est présenté ci-dessous :

année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
solde de l'exercice	586 437,02	318 953,61	475 631,40	136 955,44	228 880,56	181 498,28	136 395,63



3.3 Détail des restes à réaliser

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont constitués des engagements non soldés au 31 décembre, et contribuent au besoin de financement du budget de l'année suivante.

Les restes à réaliser au titre du résultat de l'exercice 2023 sont détaillés ci-dessous :

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 470 157,30
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	334 763,86
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	102 603,15
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	32 790,29
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00

Part Mutualisée :

Les restes à réaliser sur part mutualisée représentent 326 399 euros soit 69 % du total.

Les principales opérations d'investissement ayant généré des reports d'engagements sont :

- La fin de la migration des SIRH de Vénissieux et Vaulx en Velin (89 614€)
- Les investissements de sécurité en cours de déploiement (85 275€)
- Le déploiement du SI de gestion des salles (54 571 €)

- La mise a niveau de la solution ASTRE gestion financière (31 842€)

Il convient de noter que dans les restes à réaliser sont présents l'engagement de levées de réserves de l'opération immobilière du Miroir pour 32 790 euros.

Parts personnalisées :

Les restes à réaliser sur parts personnalisées représentent 143 758 euros soit 31% du total

	Chapitre 20 - logiciels	Chapitre 21 - Matériels	Total
COR	5 961		5 961
RIVE		61 236	61 236
SCH	14 884	29 397	44 281
VLX	20 400		20 400
VX	11 880		11 880
Total	53 125	90 633	143 758

3.3 Affectation des résultats

L'affectation des résultats 2023 est opérée comme suit.

Section de fonctionnement :

Le résultat du compte financier unique affiche un excédent de fonctionnement cumulé de **276 971,42€** qui a été affecté par anticipation lors du vote du budget primitif 2024.

Cet excédent a prioritairement été affecté à la couverture du déficit d'investissement.

Section d'investissement :

Le résultat du compte financier unique affiche un excédent d'investissement de **329 581,51€** qui a été affecté par anticipation à la section d'investissement au budget primitif 2024.

Les restes à réaliser se montant à **470 157,30 €**, le déficit d'investissement à couvrir en 2024 est donc de **140 575,79 €**.

Considérant l'excédent de fonctionnement 2023 ci-dessus ; Il convient donc d'affecter définitivement **136 395,63€** au financement de la section de fonctionnement 2024 et **140 575,79 €** à la section d'investissement.

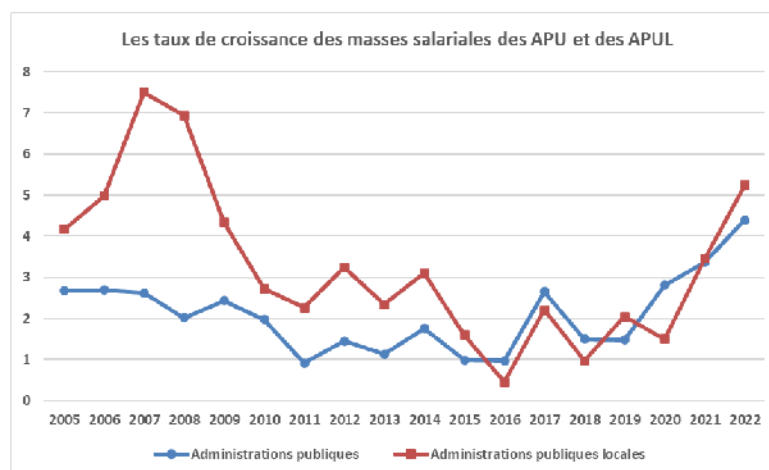
3.4 Evolution détaillée

Section de fonctionnement :

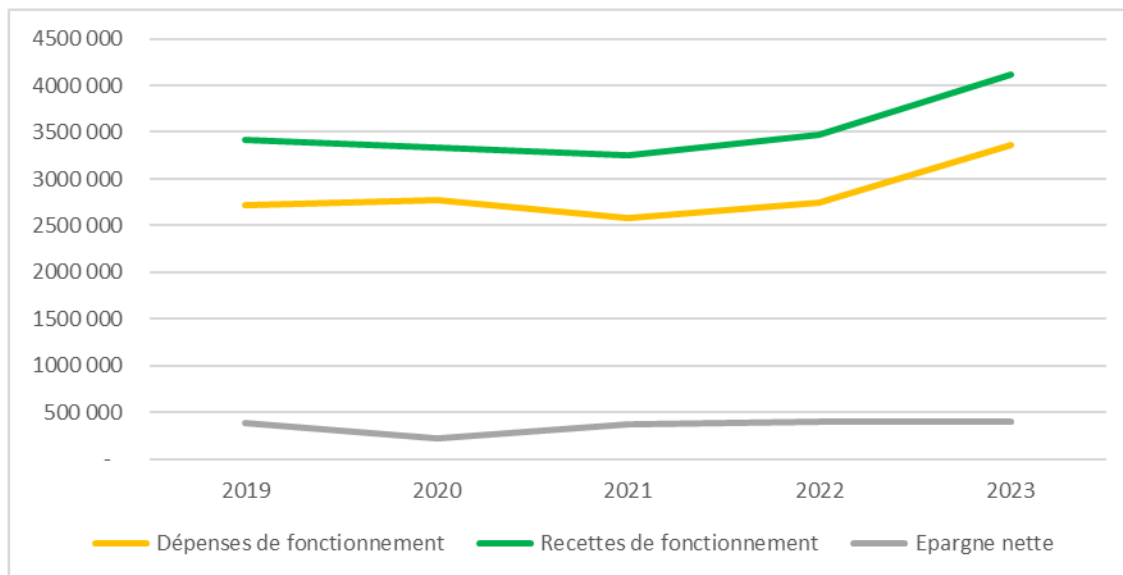
Fonctionnement Chapitres	CA				
	2019	2020	2021	2022	2023
☐ Dépenses					
☐ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	109 362	117 450	181 948	182 324	352 479
65811 - Informatique en cloud				49 868	87 516
65818 - Abonnements logiciels			69 986	48 940	64 193
65821 - participation budget annexe				-	116 328
☐ CHARGES A CARACTERES GENERAL	833 228	701 377	749 737	760 274	813 330
6156 - maintenances	406 556	336 889	349 947	375 689	405 447
6184 - formation	68 926	52 038	51 781	69 881	56 140
6262 - Interconnexions THD	107 773	87 340	103 347	87 393	95 430
⊕ FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	1 601 552	1 659 191	1 625 465	1 780 115	1 767 715
⊕ OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	437 263	417 707	418 326	460 697	480 342
Total Dépenses	3 010 909	2 920 633	3 000 051	3 203 353	3 442 705
☐ Recettes					
⊕ ATTENUATIONS DE CHARGES	16 583	13 233	16 734	10 760	17 359
⊕ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2	23 000	13 400	21 005	9 002
⊕ DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-	-	-	50 000	44 494
⊕ FISCALITE LOCALES	2 930 401	2 976 228	3 097 881	3 153 195	3 270 471
⊕ PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				95 000	172 946
⊕ PRODUITS EXCEPTIONNELS	85 338	330 383	44 157	-	3 905
⊕ RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	465 361	318 954	122 802	136 955	181 498
Total Recettes	3 497 685	3 661 797	3 294 973	3 466 916	3 699 676

Entre 2019 et 2023 les charges de fonctionnement ont progressé de 14.3%, soit 3.6% par exercice en moyenne. Ces charges sont principalement constituées des frais de maintenance des logiciels (370 € en moyenne), des prestations de service des éditeurs (150k€ en moyenne), et des frais d'exploitation du réseau de communication (96 k€ en moyenne). La progression de ces dépenses reste contenue tout en intégrant les couts induits par les nouvelles offres de service de ces dernières années.

Il est à noter que la masse salariale a progressé de 10,4% sur la période observée, soit 2.6 % par an en moyenne, inférieur à la tendance globale observée pour les administrations locales. En effet le personnel étant majoritairement sur des postes très qualifiés, les différentes mesures adressées aux salaires les plus bas de la fonction publique ont eu peu d'impact.



La dynamique des charges de fonctionnement courantes reste cependant supérieure à celle des recettes de fonctionnement (+1.4% en moyenne). Cet effet de ciseau a été jusqu'ici absorbé par les excédents antérieurs de l'établissement et l'optimisation des achats sur l'ensemble des services opérés par le SITIV.



Section d'investissement :

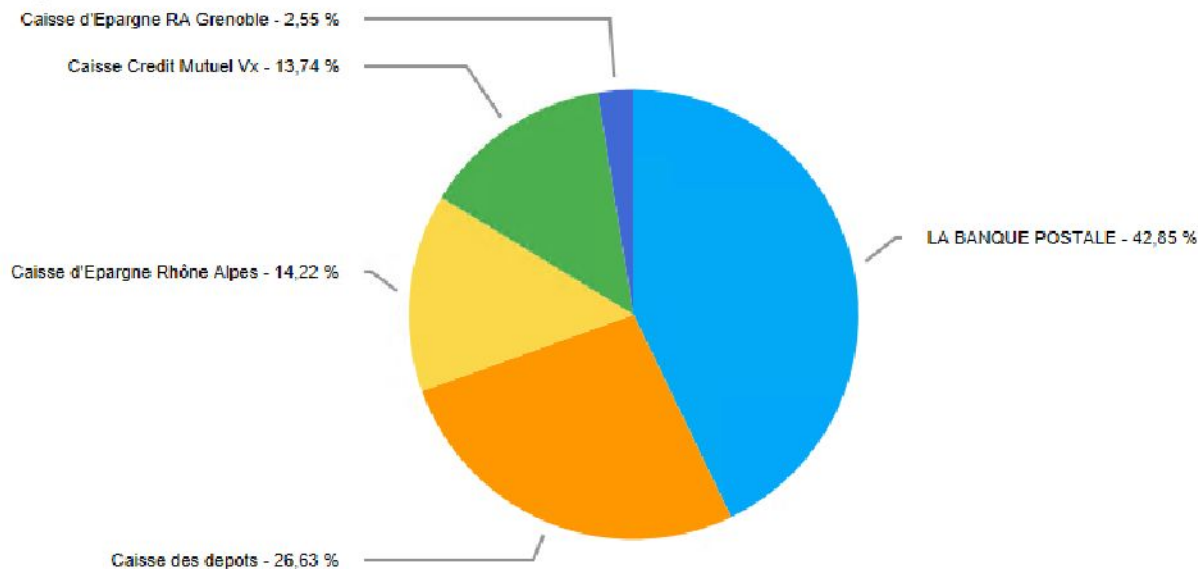
Investissement Chapitres	CA				
	2019	2020	2021	2022	2023
☐ Dépenses					
⊕ EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	307 338	336 034	294 570	321 250	357 528
⊕ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	336 842	269 298	226 349	263 152	294 987
⊕ IMMOBILISATIONS EN COURS	199	344 315	76 362	-	32 790
⊕ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	512 212	399 867	400 142	504 646	525 930
Total Dépenses	1 156 592	1 349 515	997 424	1 089 048	1 211 236
☐ Recettes					
⊕ DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	540 200	229 510	472 460	302 608	135 110
⊕ EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	386 000	400 000	125 000	366 000	429 570
⊕ IMMOBILISATIONS EN COURS		10 172	-	-	-
⊕ OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	437 263	417 707	418 326	460 697	480 342
⊕ RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	499 110	706 861	425 086	452 968	495 796
Total Recettes	1 862 573	1 764 250	1 440 872	1 582 274	1 540 817

L'enveloppe dédiée aux projets d'investissement est globalement stable (-0.8% sur la période observée), avec 278 k€ en moyenne pour les matériels (pour moitié sur les parts personnalisées) et 468 k€ pour les licences logicielles (pour plus de 90% en part mutualisée).

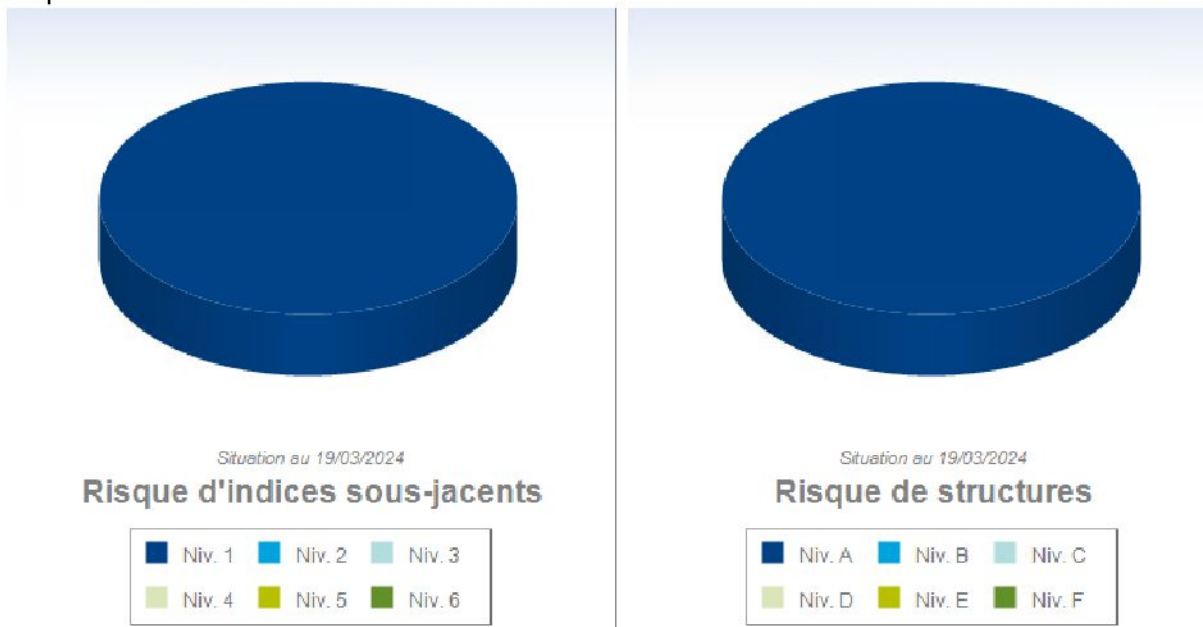
3.5 Etat de la dette

Structure :

L'encours de dette de l'établissement est réparti de manière diversifiée entre plusieurs organismes bancaires nationaux

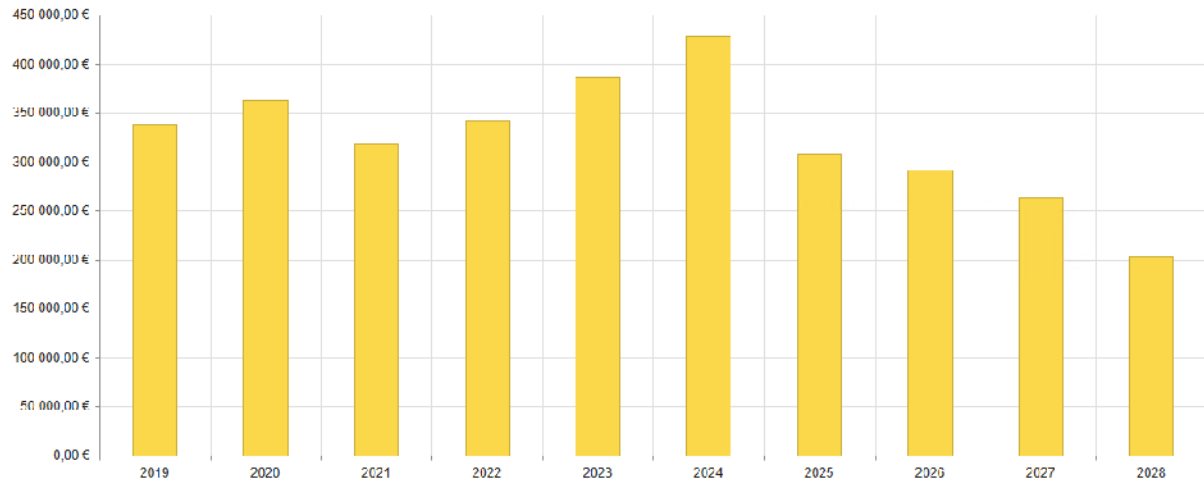


L'intégralité de l'encours de dette est qualifiée 1A, et ne présente ni risque sous-jacent, ni risque de structure.



Encours et annuités :

La projection des annuités de remboursement fait apparaître une marge importante sur l'exercice 2025, du fait de la fin d'une part de l'emprunt immobilier actuel.



Epargne :

Exprimé en nombre d'années, le ratio de capacité de désendettement est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de fonctionnement	2 718 646	2 775 926	2 581 725	2 742 656	3 360 363
Recettes de fonctionnement	3 412 347	3 331 414	3 250 817	3 466 916	4 113 771
Epargne brute	693 701	555 488	669 092	724 260	753 408
Capital de la dette	307 338	336 034	294 570	321 250	357 528
Epargne nette	386 362	219 454	374 522	403 010	395 880
Capital restant dû	2 254 424	2 333 086	1 997 052	2 272 231	2 344 704
Capacité de désendettement	3,25	4,20	2,98	3,14	3,11

Le SITIV se distingue par un cycle d'investissement court (entre 5 et 8 ans) et une stratégie d'emprunt adaptée à ce rythme plus rapide que celui d'une commune. De ce fait là ou une capacité de désendettement « normale » pour une commune est inférieure à 10 ans, le SITIV doit maintenir la sienne inférieure à 6 ans. L'établissement dispose donc d'une marge pour faire appel à un financement par emprunt dans les années à venir.

3.6 Marchés passés sur la période

Code	Libellé	Montant marché HT	Titulaire	Début
2023M01	Hébergement des infrastructures du SITIV en datacenter	480 000,00 €	FREE PRO	30/05/2023
		Type de marché	Type de procédure	Mode de passation
		Service / Accord cadre sans subséquent	APPEL D'OFFRES OUVERT	Profil acheteur + BOAMP + JOUE

Code	Libellé	Montant marché HT	Titulaire	Début
2023M02	Marché public de fourniture et maintien en conditions opérationnelles d'infrastructures serveurs d'hébergement	1 250 000 €	ATHEO INGENIERIE	05/06/2023
		Type de marché	Type de procédure	Mode de passation
		Fourniture / Accord cadre sans subséquent / Groupement de commandes avec le SITPI	APPEL D'OFFRES OUVERT	Profil acheteur + BOAMP + JOUE

Code	Libellé	Montant marché HT	Titulaire	Début
2023M03	Marché de maintenance et d'acquisition d'une plateforme numérique de démocratie participative pour les Villes adhérentes du SITIV ainsi que les prestations associées	320 000 €	CAP COLLECTIF	08/09/2023
		Type de marché	Type de procédure	Mode de passation
		Service / Accord cadre sans subséquent	Marché négocié	Sans publicité ni mise en concurrence

Chapitre 5 : ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « TERRITOIRE NUMERIQUE OUVERT » 2023

4.1 Exécution par section

		Recettes	Dépenses	Solde
Section de fonctionnement	Résultat Exercice 2023	1 139 176,00 €	617 275,47 €	521 900,53 €
	Résultat antérieur (2022) reporté R002	358 573,56 €		358 573,56 €
	Résultat à affecter / reporter			880 474,09 €
Section d'investissement	Résultat Exercice 2023	1 177 830,44 €	1 346 429,80 €	-168 599,36 €
	Résultat antérieur (2022) reporté R001	0,00 €		0,00 €
	Résultat à affecter			-168 599,36 €
	Reste à réaliser (R.A.R.) au 31/12/2023	0,00 €	429 656,45 €	429 656,45 €
Résultat global cumulé 2023 (net de R.A.R.)				282 218,28 €

Le budget annexe rembourse au budget principal 2 ETP mis à disposition, ainsi que les frais d'hébergement supportés au budget principal.

4.2 Résultats par sections

La section de fonctionnement affiche un résultat excédentaire sur l'exercice 2023 de **880 474,09** euros.

La section d'investissement affiche un résultat déficitaire pour l'exercice 2023 de **168 599.36** euros.

Le résultat global cumulé net des reports d'investissement de l'exercice 2023 (total cumulé recettes – total cumulé dépenses) est de **282 218.28** euros.

Considérant l'excédent de fonctionnement 2023 ci-dessus ; Il convient donc d'affecter définitivement **282 218.28 €** au financement de la section de fonctionnement 2024 et **598 255.81 €** à la section d'investissement.

4.3 Affectation des résultats

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)		
Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 432 797,23
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	419 094,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 703,23
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00

Les principales opérations d'investissement ayant généré des reports d'engagements sont :

- La gestion de la fédération d'identité et outils connexes : 33 480€
- La mise en œuvre de l'hébergement mutualisé : 33 092€
- La mise en œuvre des outils de collaboration mutualisés : 89 544 €
- La mise en œuvre de la messagerie électronique : 273 540 €

Considérant l'excédent de fonctionnement 2023 ci-dessus ; Il convient donc d'affecter définitivement **282 218.28 €** au financement de la section de fonctionnement 2024 et **598 255.81 €** à la section d'investissement.

4.4 Evolution détaillée

La convention d'entente intercommunale confie au SITIV la charge de 4 missions :

- Hébergement : mise en œuvre d'une infrastructure mutualisée et sécurisée
- Identité Numérique : mise à disposition d'une identité sécurisée de territoire de type Agent Connect
- Messagerie : déploiement de la messagerie libre Zimbra
- Outils Collaboratifs : déploiement de la visio Jitsi, du partage de document Nextcloud, de la messagerie instantanée Watcha, de la bureautique en ligne OnlyOffice et de la plateforme de formation Chamilo

Dépenses par Missions	2022	2023
CHARGES ADMINISTRATIVES	154 444	206 187
Fonctionnement	70 000	203 667
CHARGES A CARACTERES GENERAL		63 667
FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	70 000	140 000
Investissement	84 444	2 520
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	84 444	2 520
OUTILS COLLABORATIFS	161 628	254 886
Fonctionnement		189 906
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		9 000
CHARGES A CARACTERES GENERAL		180 906
Investissement	161 628	64 980
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	161 628	64 980
HEBERGEMENT	330 654	450 148
Fonctionnement	25 000	69 618
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 000	32 946
CHARGES A CARACTERES GENERAL		36 672
Investissement	305 654	380 530
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	279 374	222 524
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 280	158 006
IDENTITE	71 940	171 972
Fonctionnement		16 200
CHARGES A CARACTERES GENERAL		16 200
Investissement	71 940	155 772
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 940	155 772
MESSAGERIE	118 962	6 480
Fonctionnement		6 480
CHARGES A CARACTERES GENERAL		6 480
Investissement	118 962	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	118 962	-
Total général	837 628	1 089 673

Mission hébergement : architecture opérationnelle depuis l'été 2023

Mission identité : fédération d'identité opérationnelle depuis l'été 2023

Mission messagerie collaborative Zimbra : construction en cours avec le prestataire, cible de mise en service pour les agents :

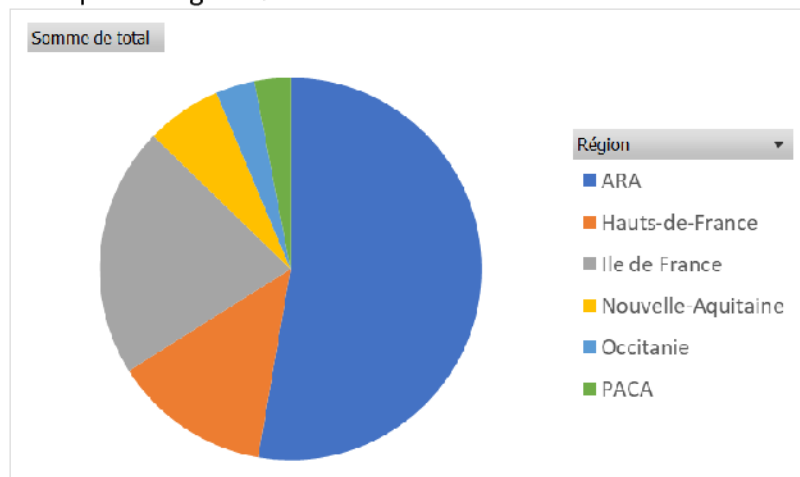
- En place au SITIV (2012)
- Métropole de Lyon : de nov.2023 à avr.2024
- Ville de Lyon : fin 2025



Mission outils collaboratifs Jitsi, Watcha, Nextcloud/Onlyoffice, Wekan, Chamilo : plateformes techniquement opérationnelles, mise en service pour les agents :

- En place au SITIV (2022)
- Ville de Lyon : 4 oct.2023
- Métropole de Lyon : mars 2024

Dans le cadre du plan France Relance il est important de noter qu'un fort partenariat avec des acteurs économiques locaux a abouti à près de 900 000 euros de commandes pour des entreprises régionales.



Recette :

Recettes par financeurs	2022	2023
PLAN France Relance - ANCT	1 500 000	500 000
Ville de Lyon	-	217 051
Metropole de Lyon	-	305 797
Budget Principal du SITIV	-	116 328
Total général	1 500 000	1 139 176

Pour rappel les recettes sont déterminées par un ratio de financement défini dans le cadre de la convention intercommunale entre la Métropole de Lyon, la ville de Lyon et le SITIV.

SITIV	16,4 %
Ville de Lyon	30,6 %
Métropole de Lyon	53 %

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



ID : 069-216900910-20240926-DEL20240926_36-DE

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



ID : 069-216900910-20240926-DEL20240926_36-DE